



Amarrage a.s.b.l

Rue de la Croix 68 | 420

Braine l'Alleud

02 384 05 38

info@amarrage.be

www.amarrage.be

- > Responsabilisation
- > Enthousiasme
- > Solidarité
- > Ouverture d'esprit

INTRODUCTION

Le monde évolue, les besoins de la société et des familles aussi. C'est dans ce contexte que l'Amarrage, service généraliste proposant des modes de prises en charges diversifiées afin de répondre à des problématiques variées, est toujours en recherche de nouveaux outils et de nouveaux projets. La problématique des enfants et des jeunes accueillis est complexe et s'exprime différemment chez chacun d'eux. Afin d'offrir une solution à un maximum de jeunes, l'asbl Amarrage se remet régulièrement en question et propose de nouveaux modes de prise en charge, poursuivant toujours un objectif commun : travailler avec les jeunes et leurs parents pour retisser du lien entre eux et permettre aux jeunes un retour en famille.

La **Vision d'Amarrage** est celle du lien dans la durée. Notre vision inspire nos actions de terrain : la diversité de nos services et la complémentarité de nos projets permettent de repousser toujours plus loin les limites du travail que l'on peut réaliser avec les jeunes les plus difficiles.

L'année 2016 a vu naître deux nouveaux projets : le centre Bonvena, qui répond à la crise des migrants en accueillant 15 mineurs étrangers non accompagnés, et un projet expérimental : le Chenal mobile, service d'intervention intensive dans le milieu de vie du jeune. Ces deux projets seront développés **en préambule**.

Ensuite, une **première partie** du rapport fera parler les **chiffres**. Plus concrètement, cela permet par exemple de visionner de quel arrondissement proviennent les jeunes que nous prenons en charge, avec quel mandant nous travaillons plus régulièrement, quelle est la durée moyenne de placement ou encore quel est le nombre de réintégrations familiales. Les réponses apportées dans ce rapport sont précisées par type de service.

Ensuite, une **partie qualitative** vous informera sur nos valeurs communes et l'ensemble des activités réalisées au quotidien par les équipes de l'Amarrage au bénéfice des enfants et des jeunes. Nous évoquerons aussi les événements que nous organisons et nos futurs projets. Cette partie vous informera également sur nos outils transversaux (ces outils s'adressent à tous les jeunes qui sont placés à l'Amarrage et sont financés en partie sur fond propre : le peer coaching, les stages action et le centre de jour). Nous nous engageons aussi dans un projet d'échange formatif et de stage au Bénin financé par Wallonie Bruxelles International (WBI). Enfin, pour illustrer notre travail, nous présenterons de manière synthétique 2 situations de jeunes.

Enfin, une **troisième partie** exposera la **situation financière**.

Pour rappel, voici les différents projets d'Amarrage, pour lesquels nous sommes agréés et subventionnés par la Fédération Wallonie Bruxelles :

- Le Colombier, maison d'hébergement de 13 jeunes (3 à 18 ans) à Houtain-le-Val et la « Maison des Ados », attenante au Colombier, qui peut accueillir 5 jeunes (15-18 ans).
- Le Cabestan, maison d'hébergement de 10 jeunes à Braine-l'Alleud (3 à 18 ans).
- L'Estacade, maison d'hébergement de 10 jeunes à Braine-l'Alleud (3 à 18 ans).
- Le Grément, maison d'hébergement de 10 jeunes à Nivelles (adolescentes de 13 à 18 ans).
- Cap Solidarité, projet éducatif de rupture au Bénin et en Europe pour 12 jeunes de 15 à 18 ans.
- Le Chenal mobile, projet expérimental pour 6 jeunes de 15 à 18 ans : service mobile d'intervention intensive dans le milieu de vie du jeune en Brabant Wallon.
- Le centre Bonvena qui prend en charge 15 mineurs étrangers non accompagnés.

Au total, ces projets peuvent prendre en charge simultanément 81 jeunes.

Table des matières :

I. Préambule	4
1. Le centre BONVENA	4
1.1. Le contexte.....	4
1.2. Le projet et ses missions	4
2. Le Chenal Mobile	5
2.1. Genèse du projet.....	5
2.2. La légitimité de ce projet.....	7
2.3. Le projet et ses missions	7
2.4. Et concrètement ?	8
II. Partie quantitative	8
1. Personnel	8
1.1. ETP	8
1.2. Personnes Physiques.....	8
1.3. Proportion hommes-femmes	9
1.4. Personnel au Bénin	9
1.5. Formation du Personnel	9
2. Prise en charge (PEC)	10
2.1. Nombre de situations prises en charge.....	10
2.2. Origine des jeunes selon les arrondissements	11
2.3. Répartition des PEC suivant les mandants	13
2.4. PEC suivant les mandants pour les arrondissements de Nivelles et Bruxelles.....	16
2.5. Durée moyenne de placement	16
2.6. Age des enfants accueillis en maison familiale	17
2.7. Entrées et sorties 2016	17
2.8. Travail avec la famille (Code 5, Code M) à partir d'une maison familiale	19
2.9. Suivi du jeune en logement autonome (Code 9).....	19
2.10. Les demandes d'admission	20
2.11. Pourcentage d'occupation des projets	21
2.12. Scolarité des jeunes	21
2.13. Les fratries.....	21
III. Partie qualitative	23
1. Les Valeurs de l'Amarrage	23
2. Activités et projets	25
2.1. Organisation de camps de vacances	25
2.2. Les loisirs des jeunes au quotidien c'est aussi	25
2.3. Le bien-être	26
2.4. Un événement important en 2016 : la Mise à l'honneur des jeunes ayant vécu un séjour de rupture	26
2.5. Nos outils transversaux.....	26
2.6. Projets en construction/réflexion.....	28

2.7. L'Amarrage s'implique en Afrique	30
2.8. Situations de cas	31
3. Organisation d'événements	33
IV. Rapport de gestion	34
1. Les résultats financiers	34
1.1. Recettes de l'asbl Amarrage en 2016	34
1.2. Dépenses de l'asbl Amarrage en 2016	34
2. Composition du conseil d'administration	35
3. Conclusions et Perspectives	36
V. Soutiens financiers et partenaires	38
1. Nos soutiens financiers	38
2. Nos partenaires.	39

I. Préambule

Avant d'aller plus loin dans ce rapport, nous souhaitons développer ici les deux nouveaux projets qui sont nés en 2016.

1. Le centre Bonvena

1.1. Le contexte

Respectant ses valeurs d'ouverture d'esprit et de solidarité, l'Amarrage est sensible à la crise actuelle des migrants et, plus particulièrement, à la situation des Mineurs étrangers non accompagnés. Nous disposions d'une maison à Hennuyères qui pouvait être occupée pour ce projet et c'est ainsi que nous avons décidé de participer au « Plan Mena », mis en œuvre à travers une convention qui lie Fedasil à l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse (AGAJ). Depuis le 1^{er} mars 2016, une toute nouvelle équipe a été créée (un directeur de service ayant une fonction éducative, 7,25 ETP éducateur/trice, 0,75 assistante sociale, 0,5 administratif et 0,5 aide-ménagère) et le centre Bonvena est né, accueillant les jeunes petit à petit.

Aujourd'hui, la maison accueille 15 jeunes, étant ou ayant été demandeurs d'asile.

Ils sont confiés par Fedasil, et relèvent de la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et d'autres catégories d'étrangers. Celle-ci constitue la référence en matière d'accueil en Belgique, des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers.

Cette loi transpose en droit belge la directive 2003/9/CE du Conseil de l'Union Européenne du 27 janvier 2003 relative aux normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres dont l'objectif consiste à fixer des normes minimales sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile afin de leur assurer une vie digne et à harmoniser celles-ci dans les différents Etats membres.

1.2. Le projet et ses missions

Le service a pour mission :

1. Organiser un hébergement collectif pour les mineurs étrangers non accompagnés.
2. Mettre en œuvre des programmes d'aide individuelle en vue d'assurer l'insertion sociale du jeune.
3. Assurer la préparation à la mise en autonomie du jeune.

Il s'agit d'un projet d'hébergement, différent de nos autres maisons pour plusieurs raisons :

- Il n'y a pas de procédure d'admission vu qu'il n'y a **pas de mandat**. Ces jeunes sont proposés par Fedasil à la cellule Mena de l'AGAJ. Les jeunes doivent remplir ces conditions : être mandaté par la cellule MENA de l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse, être MENA et avoir de 8 à 15 ans.
- Ces jeunes arrivent en Belgique seuls, sans famille, après un long voyage et des parcours de vie traumatisants (ils ont fui la guerre pour la plupart). Contrairement à nos autres maisons, il n'y a

donc pas de travail psychosocial avec les familles mais bien avec les jeunes directement. Ils n'ont pas de famille mais c'est un « tuteur » qui est leur responsable et référent légal. Le rôle du « tuteur » est multiple et très important. Dès son arrivée en Belgique, un tuteur est désigné pour le mena. Il est le responsable légal de toutes les décisions concernant son pupille : scolarité, démarches médicales, loisirs, procédure d'asile... Le tuteur a le rôle d'introduire une demande d'asile ou une demande d'autorisation de séjour pour le mineur et il exerce les voies de recours lorsqu'il estime que les décisions prises vis-à-vis du mineur ne sont pas conformes à son intérêt. Il assiste le mineur dans toutes les procédures le concernant et participe à toutes les auditions (à l'Office des Etrangers, au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, au Conseil du Contentieux des Etrangers, etc). Il veille à ce que le mineur bénéficie d'une scolarité, d'un soutien psychologique, des soins médicaux nécessaires, d'un hébergement adéquat, de l'aide des pouvoirs publics, et il explique au mineur les décisions prises à son sujet.

Le tuteur prend toute mesure utile afin de rechercher les membres de la famille du mineur. Il propose des solutions durables pour le mineur.

Il collabore avec le mineur, avec la personne ou l'institution qui l'héberge, avec les autorités compétentes en matière d'asile, d'accès au territoire, de séjour et d'éloignement, ou avec toute autre instance concernée. Il gère les biens du mineur en « bon père de famille ».

Il établit des rapports réguliers concernant l'évolution de la situation du mineur.

- Une autre spécificité du travail de l'équipe avec ces jeunes est le fait qu'ils arrivent en Belgique sans connaître le français. Il s'agit de les inscrire dans des « classes passerelles » : les jeunes sont scolarisés dans les écoles des environs en fonction de leurs besoins. Si possible, ils seront inscrits dans des écoles différentes. Des bénévoles viennent les aider pour les devoirs après les cours.
- Les jeunes sont encouragés à s'engager dans une activité extérieure (mouvement de jeunesse, club de football, natation...). L'intégration dans la société belge et l'ouverture vers le réseau sont très importantes.
- Il y a bien sûr toutes les démarches administratives pour la procédure d'asile (démarches spécifiques aux mena).
- Lorsque le processus d'insertion sociale évolue favorablement et si le jeune est demandeur, dans ce cas, un lien peut être créé avec une famille d'accueil. L'autre piste pour « l'après Bonvena » est l'accompagnement du jeune vers l'autonomie.

2. Le Chenal Mobile

Depuis le 1^{er} février 2016, le Chenal est en période d'expérimentation sous la forme du « Service mobile d'intervention globale dans le milieu de vie du jeune en Brabant Wallon ».

2.1. Genèse du projet

Le Chenal de l'Amarrage est un Projet Pédagogique Particulier agréé par le ministère de l'Aide à la Jeunesse depuis 2002. Durant plus d'une dizaine d'années, le Chenal était articulé autour d'un projet de sport-aventure pour des jeunes de 15 à 18 ans en décrochages multiples.

Le service organisait 4 à 5 sessions par an de 4 mois chacune, pour des groupes de 5 à 6 jeunes simultanément. L'outil principal de remobilisation était le sport avec, au cœur de chaque session, une expédition de 2 semaines amenant les jeunes à se dépasser dans un contexte de défi sportif.

Si l'outil « sport-aventure » permet de recréer du sens et de la relation, il est apparu, au cours des dernières années, que l'aspect collectif pouvait également être un frein à l'évolution du projet individuel de chaque jeune quand la dynamique de groupe n'était pas constructive.

Parallèlement à ces constats, l'Amarrage, par le biais de son projet Cap Solidarité, développait, depuis 2008, des séjours individuels de rupture au Bénin. Ces derniers ont très rapidement démontré un impact positif sur le parcours des jeunes. Ceux-ci sont pris en charge de manière individuelle avec l'outil « rupture » au centre du travail.

L'Amarrage a donc reçu, en mai 2014, l'accord du Cabinet, dans le cadre de l'article 37, permettant à l'équipe de développer, sur base de l'arrêté rupture de 2013, des séjours de rupture en Europe et en Belgique.

Durant ces 2 années d'expérimentation (2014 à 2016), le projet s'est construit, à partir de nos expériences de travail ainsi que des réalités de terrain et a donc connu plusieurs évolutions.

Dans un premier temps, l'équipe a été amenée à rechercher les lieux d'implantation du projet au niveau européen en tenant compte de plusieurs critères permettant l'accueil de nos jeunes : être confronté à un contexte de rupture tout en leur assurant une certaine sécurité.

Pour ce projet européen, le Chenal a retenu 3 pays : France (région du Sud-Ouest), Roumanie et Moldavie. Au niveau de la **Belgique**, de nombreux contacts ont également été amorcés pour la mise en place du projet et nous avons rapidement fait face à trois constats.

Premièrement, les accueillants belges potentiels étaient assez « frileux » face à ce type de projet et l'équipe a mis beaucoup d'énergie pour trouver au final peu de partenaires potentiels.

Deuxièmement, travailler la rupture en Belgique est plus compliqué qu'ailleurs en Europe ou au Bénin car un jeune qui est face à une difficulté peut facilement (étant donné la taille de notre pays) quitter son accueillant pour rentrer chez lui.

Troisièmement, dans l'arrêté, le projet rupture Belgique concerne des jeunes entre 13 et 18 ans. Les demandes des mandants pour un séjour de rupture en Belgique concernaient les plus jeunes (13 – 15 ans) qui, à cet âge, n'ont souvent pas la maturité nécessaire pour ce type de projet.

Après avoir testé l'un ou l'autre séjour de ce type (accueil pour une période d'une semaine à un mois dans une ferme belge), l'équipe a réfléchi à une **autre manière d'accompagner ces jeunes adolescents**, tout en restant dans le cadre de l'arrêté qui stipule un éloignement de 7 jours consécutifs minimum.

Le projet a donc évolué comme suit : outre les phases du projet de préparation et d'accompagnement du jeune au retour, un éducateur partait en itinérance durant 7 jours avec le jeune, allant ainsi d'accueillant en accueillant ; cela permettait une accroche éducative intensive et une prise de recul dans des situations très tendues au niveau du lieu de vie du jeune.

Suite à ces quelques expériences, il nous a semblé intéressant de **travailler directement ces tensions, à partir du lieu de vie du jeune** en articulant un travail éducatif de proximité ainsi qu'un travail psycho-social au niveau du système dans lequel le jeune évolue. De plus, nos diverses expériences de travail avec des adolescents en décrochage nous ont amenés à développer plusieurs

outils pour leur permettre de ré-accrocher à un projet : stages-action¹, centre de jour², sport, travail de réseau, ...

Depuis mi-février 2016, le Chenal propose donc 6 prises en charge dans le cadre de son projet : Service mobile d'intervention globale dans le milieu de vie pour des adolescents du Brabant Wallon.

Dans ce projet, bien que le travail se fasse à partir du milieu de vie, il nous semblait important de garder cette notion de « rupture temporaire » : en fonction du degré de tension, de malaise et de dangerosité, le recours à un « time out » peut être proposé voire décidé par le mandant.

2.2. La légitimité de ce projet

Un tel projet fonde sa légitimité sur l'expérience acquise dans le cadre des multiples et diverses prises en charge réalisées par Amarrage. Que cela soit à partir des accueils de jeunes dans une de nos maisons ou à travers la participation du jeune à un séjour de rupture, à chaque fois, en équipe, nous nous posons la question de savoir pourquoi le mandant fait appel à un de nos projets, et surtout, pourquoi maintenant ?

Dans un certain nombre de situations, nous pensons que le recours à un éloignement ou un autre moyen aussi lourd aurait pu être évité. En effet, nous constatons que des appels à l'aide ont été manifestés par un membre de la famille, un familier, une personne extérieure au système, et cela à de multiples reprises. Il semble que le dispositif d'aide général aux personnes ou d'aide spécifique en matière d'aide à la jeunesse n'ait pu apporter un changement de fonctionnement du système permettant aux personnes de retrouver un certain confort de vie.

La situation se dégrade alors, laissant place aux tensions et à la crise : après de multiples tentatives de solutions, les parents s'épuisent et le jeune perd confiance, se replie sur lui-même, se sous-estime, se sent incompris et de plus en plus marginalisé. Les acteurs du système, se retrouvent ainsi dans une situation insoutenable.

2.3. Le projet et ses missions

Le service mobile d'intervention globale dans le milieu de vie du jeune en BW est un **service généraliste de terrain** proposant des **réponses diversifiées** aux problématiques que présentent les jeunes en **situation de tension aiguë** momentanée ou chronique dans leur milieu de vie (crises récurrentes, épuisement de la famille/institution, danger grave). L'accompagnement éducatif et psychosocial est **réactif, mobile, flexible, et intensif**.

Notre mission est d'agir rapidement en période de tension dans le milieu de vie du jeune afin d'éviter le recours au placement ou à des mesures plus lourdes, éviter que des situations ne soient pas prises en charge, éviter d'en arriver à une situation de rupture, diminuer le temps de placement du jeune en institution, faire un bilan de situations compliquées sans forcément passer par un éloignement, ...

¹ Stage-Action : Outil transversal : Le jeune réalise une expérience socioprofessionnelle bénévole de 15 jours dans une entreprise à finalité sociale ou une entreprise privée, choisie selon son lieu de vie et ses centres d'intérêt

² Centre de jour : Outil transversal : Il s'agit d'un centre d'occupation (activités sportives, culturelles ou citoyennes) pour les jeunes déscolarisés des différents projets d'Amarrage

2.4. Et concrètement ?

Suite à un **mandat** délivré par le conseiller du SAJ³ ou le directeur du SPJ⁴ de l'arrondissement de Nivelles, le service intervient dans **les 48 heures** en apportant une aide directement dans le milieu de vie du jeune : famille, familial, accueillant ou institution. Il s'agit là d'une action intensive (intervention éducative 10 heures/semaine et accompagnement psychosocial 3heures/semaine).

Si la tension aigue persiste malgré cette intervention et si le jeune est déscolarisé, un moment de **Time Out** est proposé grâce à différents outils. Cet éloignement est d'une durée très courte variant de 24 à 72 heures et peut prendre différentes formes telles que : une expérience professionnelle dans le cadre d'un « stage action », une prise en charge par l'équipe du centre de jour de l'Amarrage, une expédition avec un éducateur, un séjour chez un accueillant dans une ferme, dans une des maisons d'accueil de l'Amarrage, ou dans la « maison des ados ». Ces réponses sont non exhaustives et cumulatives.

Ces nombreuses possibilités de solutions nous permettent de définir ce projet comme étant un projet généraliste d'intervention intensive sur le terrain.

II. Partie quantitative

1. Personnel

1.1. ETP

	Temps plein
Ouvriers	3,5
Employés	45,25
Total	48,75

1.2. Personnes Physiques

	Temps plein	Temps partiel
Ouvriers	2	5
Employés	37	16
Total	39	21

En 2016, l'Amarrage comptait au total 60 membres du personnel.

³ Service d'Aide à la Jeunesse, cfr point 3.3.

⁴ Service de Protection Judiciaire, cfr point 3.3.

1.3. Proportion hommes-femmes

	Hommes	Femmes
ETP	19	29,75
Pers. physiques	22	38

1.4. Personnel au Bénin

Dans le cadre de nos activités au Bénin, une équipe de 5,5 béninois se charge de la prise en charge des jeunes de Cap solidarité : 2 ETP éducateurs, 3 ETP personnel technique (chauffeur, gardiens), 0,5 ETP administratif.

De plus, 1 ETP belge responsable et psychosocial est basé au Bénin pour la coordination du projet.

1.5. Formation du Personnel

La politique globale de formation de l'Amarrage est synthétisée par un Plan Global de Formation. Celui-ci est approuvé pour 5 ans (a débuté en septembre 2013) et est aménageable chaque année lors du conseil pédagogique avec l'ensemble du personnel. Ce Plan global est animé par les besoins que rencontrent les travailleurs sur le terrain : les besoins sur le terrain déterminent les besoins en compétences qui eux-mêmes font naître les besoins en formation. Ce plan global mentionne aussi les résultats attendus des formations : augmentation du bien-être au travail, des outils/méthodes, des partenaires, augmentation de la cohérence dans le travail d'équipe, entretenir l'envie d'apprendre, meilleure connaissance du travail en réseau, diminution du stress au travail et donc de l'absentéisme.

Globalement, les thèmes des formations en 2016 ont été : thérapie brève, communication, questions éducatives sur le travail avec les ados, enfants et adolescents aux comportements problématiques, premiers secours, gestion de conflit, échanges interinstitutionnels, management coopératif, journal créatif, bien-être au travail.

Parallèlement aux diverses formations qui se déroulent en Belgique, nous croyons beaucoup en la richesse des rencontres entre professionnels : aller découvrir ailleurs comment nos collègues d'autres pays travaillent avec les familles et les jeunes en difficulté, quelles sont leurs bonnes pratiques, quels outils utilisent-ils ?...

C'est pourquoi, Amarrage organise des stages professionnels européens en partenariat avec Ecett-Networks asbl.

Ecett est un réseau européen d'échange de bonnes pratiques entre professionnels : partir dans une institution à l'étranger avec des objectifs de stage et observer ailleurs comment d'autres travaillent sur des problématiques similaires.

L'Amarrage est coordinateur d'un consortium de 13 institutions d'Aide à la Jeunesse. Nous avons rentré un dossier européen pour bénéficier de 50 bourses de stages. Dans ce contexte, 5 travailleurs de l'Amarrage pourront effectuer un stage à l'étranger entre juin 2016 et mai 2018.

2. Prise en charge (PEC)

2.1. Nombre de situations prises en charge

Année	2014	2015	2016
Maisons familiales	60	71	77
Chenal	30	27	30
Cap Solidarité	28	25	41
Sous-Total	118	123	148
Bonvena	/	/	15
Total général	/	/	163

Depuis trois ans, nous observons une nette augmentation de prises en charge en ce qui concerne les **maisons familiales** (17 PEC en plus par rapport à 2014, ce qui correspond à 30 %). L'augmentation dans les chiffres est liée au développement de « La Maison des Ados », attenante au Colombier et donc, à une augmentation des prises en charge (de 15 à 18 prises en charge).

Focus :

Augmentation des prises en charges : Car davantage de demande et de « turn over » ?

Rien ne change au niveau de la capacité globale de prise en charge pour le Chenal mobile et Cap Solidarité : dans l'ensemble les deux projets peuvent prendre en charge simultanément 18 jeunes. La répartition est juste différente aujourd'hui : 12 jeunes pour les séjours de rupture Europe-Bénin, et 6 jeunes peuvent être pris en charge par l'équipe du Chenal mobile.

Mais si l'on regroupe les chiffres de ces deux projets (qui se sont en quelque sorte « mixés »), on avait 58 jeunes pris en charge en 2014 pour 71 jeunes pris en charge en 2016.

Cela peut s'expliquer par deux raisons :

- Il y a davantage de demandes pour le projet Cap Solidarité : le nombre de jeunes augmente vu qu'on a augmenté le nombre de possibilités de destinations (diversité de séjours possibles)
- Concernant le Chenal mobile, il y a davantage de turn over dans ce nouveau projet, vu que les mandats sont « rapides » et ne durent pas plus de deux mois généralement

Concernant la maison des ados et les suivis en kot, il s'agit aussi de projets avec beaucoup de turn over, ce qui explique à nouveau l'augmentation générale des prises en charge.

Focus Bonvena :

15 nouvelles prises en charge sont possibles avec le projet Bonvena.

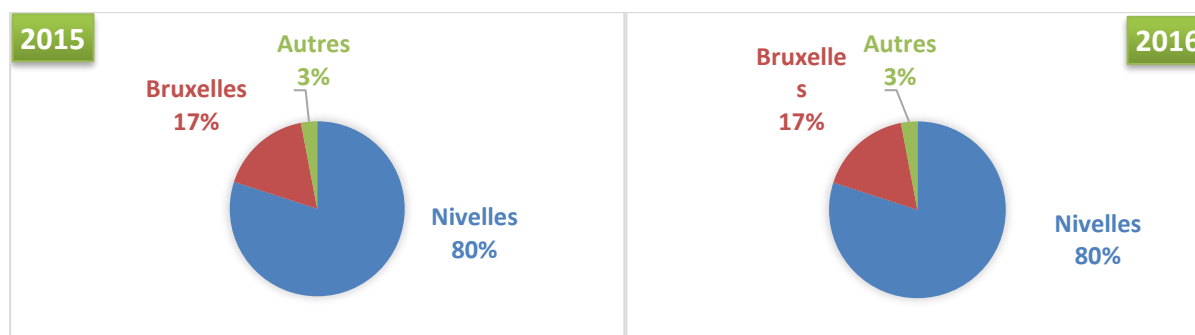
Entre le 7 mars 2016 (ouverture du centre) et le 31 décembre 2016, Bonvena a accueilli 15 jeunes, qui sont arrivés petit à petit. Ce ne sont que des garçons. Il n'y a pas eu de demande pour des filles, cela pourrait être dû au fait qu'il y a moins de filles mena, les familles préférant envoyer leur fils en Belgique. Bien que le projet pédagogique de Bonvena admette des jeunes qui ont entre 7 et 15 ans (à leur arrivée dans le centre), tous les garçons accueillis ont entre 12 et 16 ans. Concernant leurs pays d'origine : 11 jeunes proviennent d'Afghanistan, 2 de Somalie, 1 de Guinée et 1 de la Côte d'Ivoire.

Focus maison des ados : sur les 33 jeunes pris en charge en 2016 par le Colombier, près de la moitié (16) ont été pris en charge dans la maison des ados. Sur ces 16 jeunes, 4 ont été suivis en kot extérieur par l'équipe ado.

Tous ces différents changements ont fait passer le nombre de jeunes accompagnés de 118 (en 2014) à 163 (en 2016).

2.2. Origine des jeunes selon les arrondissements

2.2.1. Le projet des maisons d'hébergement (Cabestan, Estacade, Grément, Colombier)



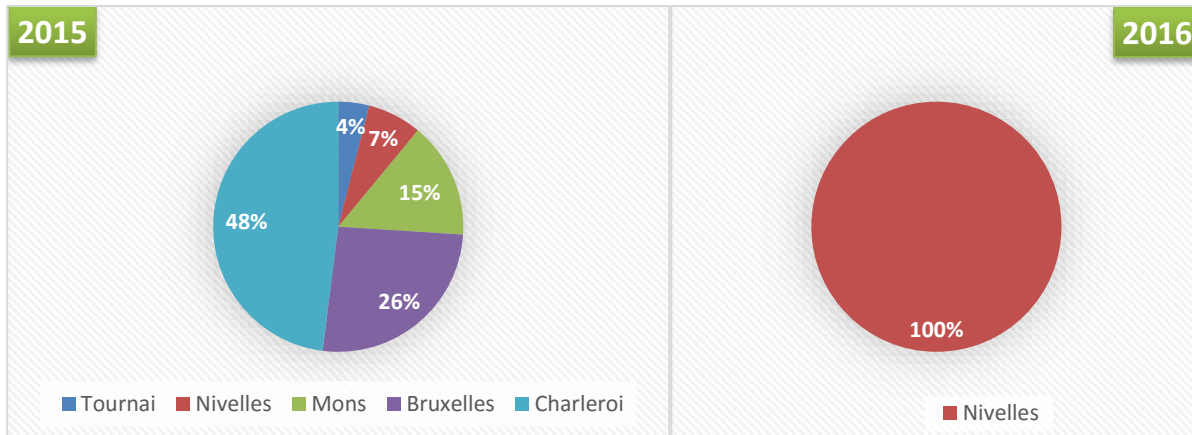
En 2016, nous retrouvons exactement les mêmes proportions qu'en 2015.

Les maisons familiales ont pris en charge 77 situations en tout, dont la très grande majorité (62 situations sur 77, c'est-à-dire 80 %) provient de l'arrondissement de Nivelles (cela est supérieur aux 68 % de 2014 mais tout à fait stable par rapport à 2015). Cela s'explique par le principe des « capacités réservées » : les places disponibles sont prioritairement proposées aux mandants de l'arrondissement dans lequel Amarrage a ses maisons d'accueil. Le Grément par exemple a accueilli des jeunes filles envoyées uniquement par le mandant de Nivelles. A l'Estacade par contre, 7 sur les 10 jeunes proviennent de Bruxelles.

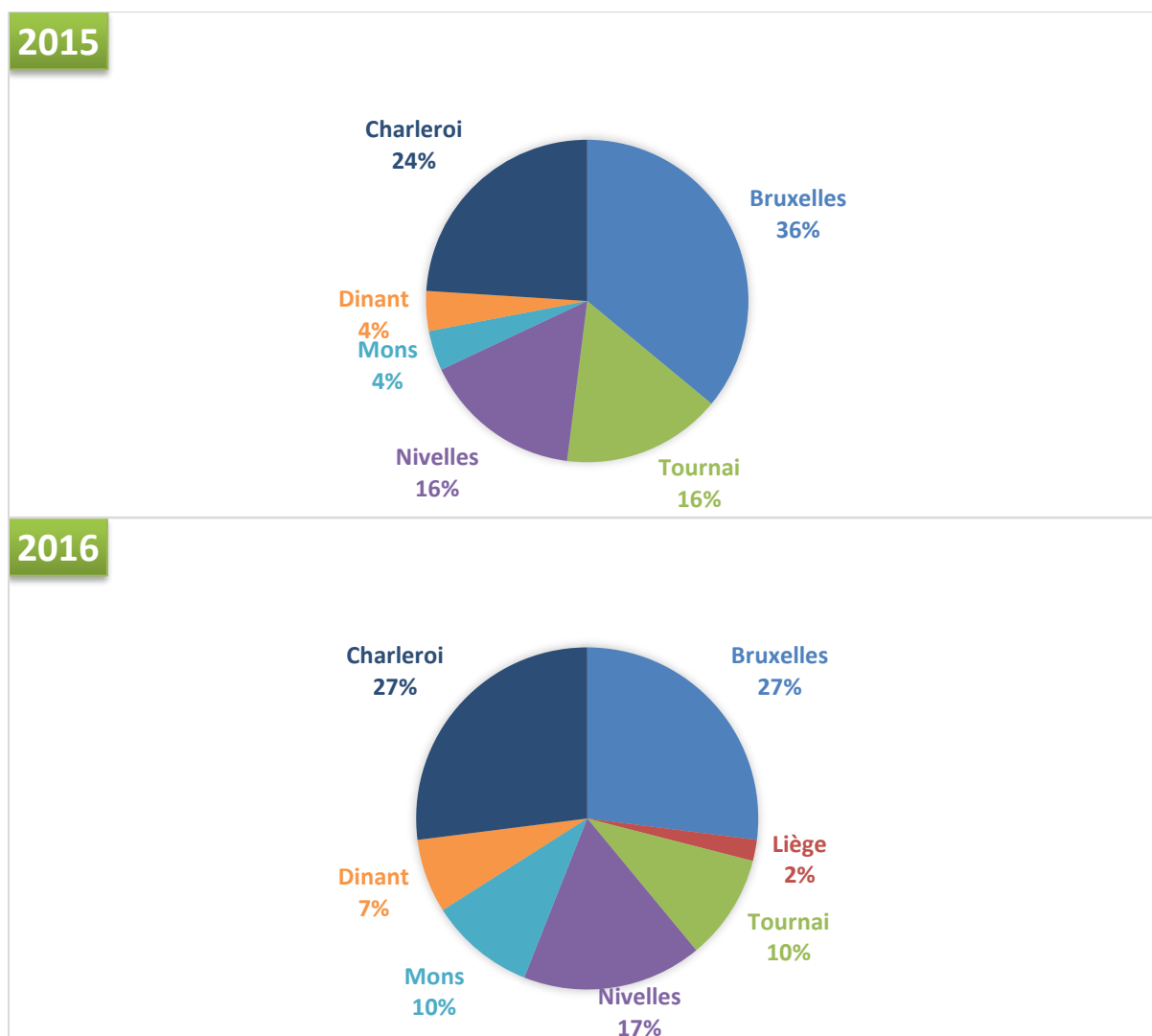
2.2.2. Le projet du Chenal

Pour rappel, entre mai 2014 et avril 2016, le projet du Chenal (anciennement sport-aventure) était dans une phase d'expérimentation qui consistait à développer les séjours de rupture en Europe et en Belgique sur base de notre expérience positive au Bénin. Ce choix était orienté par la volonté d'offrir des services individualisés plutôt que collectifs aux jeunes en grande difficulté.

Depuis Février 2016, les équipes sont organisées autrement : le projet Cap Solidarité reprend tous les projets de rupture (Bénin et Europe) tandis que les séjours de rupture en Belgique sont organisés sous le mode d'une intervention globale, mobile et intensive dans le milieu de vie de l'adolescent en Brabant Wallon : c'est le Chenal Mobile (cfr préambule). Comme l'équipe du Chenal mobile travaille uniquement avec les mandants de Nivelles, il est donc logique que les divers arrondissements avec lesquels l'équipe travaillait les années précédentes ne soient pas repris en 2016.



2.2.3. Le projet Cap Solidarité



Le projet Cap Solidarité peut prendre en charge 12 situations simultanément. Ce projet travaille avec les mandants de divers arrondissements. C'est la spécificité du projet qui explique que l'on travaille avec différents arrondissements.

Sur les 41 PEC de cette année, 11 proviennent de Bruxelles et 11 de Charleroi. A eux deux, ces arrondissements représentent plus de la moitié (54%) des PEC de Cap Solidarité. Cela respecte une certaine logique vu qu'ils existe d'autres services en Fédération Wallonie-Bruxelles (Namur et Liège) qui organisent des séjours de rupture.

2.2.4. Conclusions

Concernant les projets d'hébergement, les enfants sont essentiellement issus de l'arrondissement de Nivelles. Pour le projet du Chenal mobile, les jeunes sont exclusivement issus de l'arrondissement de Nivelles. Enfin, Cap Solidarité, qui n'est pas influencé par le principe des capacités réservées, travaille encore avec divers arrondissements de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.3. Répartition des PEC suivant les mandants

Les enfants et les jeunes sont confiés à un des six projets subventionnés de l'Amarrage par une autorité administrative ou judiciaire. Le centre Bonvena est au croisement de l'aide à la jeunesse et du fédéral et les jeunes y sont confiés de manière différente.

2.3.1. Autorité administrative de l'Aide à la jeunesse

- Le Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) - aide acceptée

Le SAJ est une autorité publique intervenant uniquement avec l'accord des intéressés. Ce service est dirigé par un conseiller. Il existe un SAJ par arrondissement.

Un des objectifs des SAJ est de faire émerger, en collaboration avec le jeune et sa famille, une solution aux problématiques afin d'éviter l'intervention de la justice.

- Le Service de Protection Judiciaire (SPJ) - aide contrainte

Le service judiciaire dirigé par un directeur est chargé de mettre en œuvre les décisions du Tribunal de la Jeunesse.

Ce service assure également l'accompagnement des jeunes qui ont commis un fait qualifié infraction et pour lequel le Tribunal de la Jeunesse intervient au niveau protectionnel.

La complexité de la Région Bruxelloise fait que le SPJ n'est que partiellement opérationnel à Bruxelles.

2.3.2. Autorité judiciaire de l'Aide à la jeunesse

Le **Tribunal de la jeunesse** (TJ) est une chambre spéciale du Tribunal de Première Instance prévue pour les jeunes âgés de maximum 18 ans ainsi que leurs parents. Le juge de la jeunesse intervient quand :

- ils ont commis des faits délictueux ;
- ils se trouvent dans une situation difficile. Soit eux-mêmes, soit leurs parents ont besoin d'une aide urgente ;
- les parents ne respectent pas leur obligation alimentaire ou se rendent coupables de maltraitance, d'abus et de négligence.

2.3.3. Cas spécifique du centre Bonvena

Contrairement aux autres projets de l'Amarrage, qui dépendent du ministère de l'aide à la jeunesse, l'équipe de Bonvena ne reçoit pas de mandat de la part du juge, du directeur ou du conseiller de l'aide à la jeunesse, mais c'est la « cellule mena » de l'**Administration Générale de l'Aide à la jeunesse** qui lui confie les jeunes. Cela se passe de la manière suivante :

1^{re} phase : Observation

Dans un premier temps, les jeunes qui arrivent en Belgique sont accueillis dans un Centre d'Orientation et d'Observation (COO). Le but de ce premier accueil est double. Il permet d'une part au Service des Tutelles de vérifier si le jeune est effectivement non accompagné et mineur. Et d'autre part, il offre la possibilité d'effectuer dans le cadre du COO une première esquisse de profil social, médical et psychologique du jeune (observation). Le but est de déceler les éventuelles vulnérabilités du jeune afin de pouvoir l'orienter vers la structure d'accueil la plus adaptée à ses besoins.

2^e phase : Stabilisation

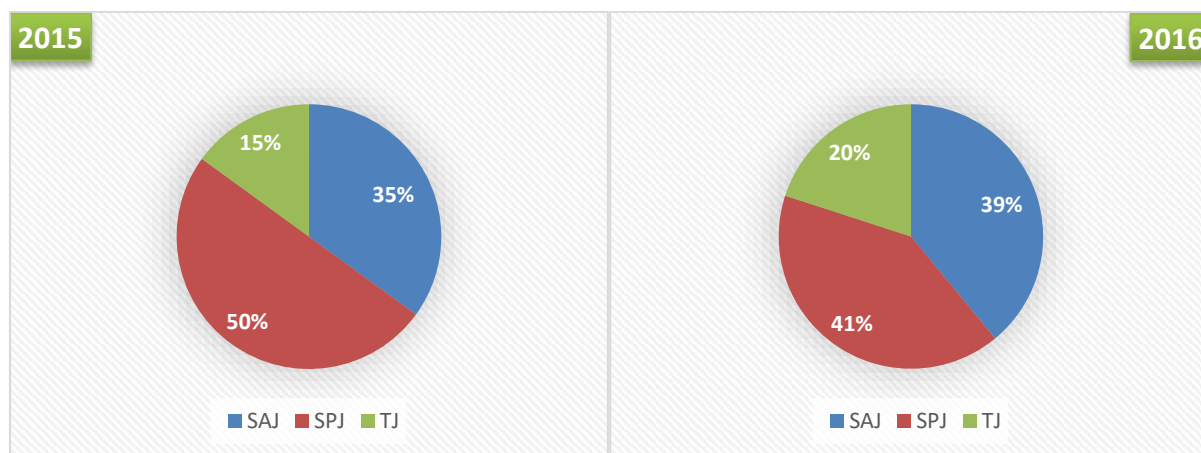
Après deux à quatre semaines passées dans un Centre d'Observation et d'Orientation, le jeune est aiguillé vers une structure d'accueil collective : un centre d'accueil fédéral ou un centre comme Bonvena (qui accueille un petit groupe de jeunes, uniquement mena), ou encore dans une structure d'aide à la jeunesse qui a quelques places dédiées à ce public. Les jeunes y séjournent dans un groupe de vie autonome, avec une équipe d'accompagnateurs et d'éducateurs. Ils sont accompagnés dans leur parcours scolaire et préparés progressivement à l'autonomie.

3^e phase : Autonomie accompagnée

Dans la troisième phase (après quatre à douze mois), les jeunes peuvent être orientés, à partir de 16 ans, vers une structure d'accueil individuelle, par exemple une initiative locale d'accueil (ILA) d'un CPAS. Les jeunes bénéficient ici de plus de liberté et d'autonomie, mais aussi de l'accompagnement nécessaire.

Le parcours d'accueil pour les mineurs non accompagnés est fondé sur la conviction que la continuité dans l'accompagnement est nécessaire durant toute la période d'accueil. L'intérêt de l'enfant est primordial. On part de la situation du jeune et de ses besoins spécifiques.

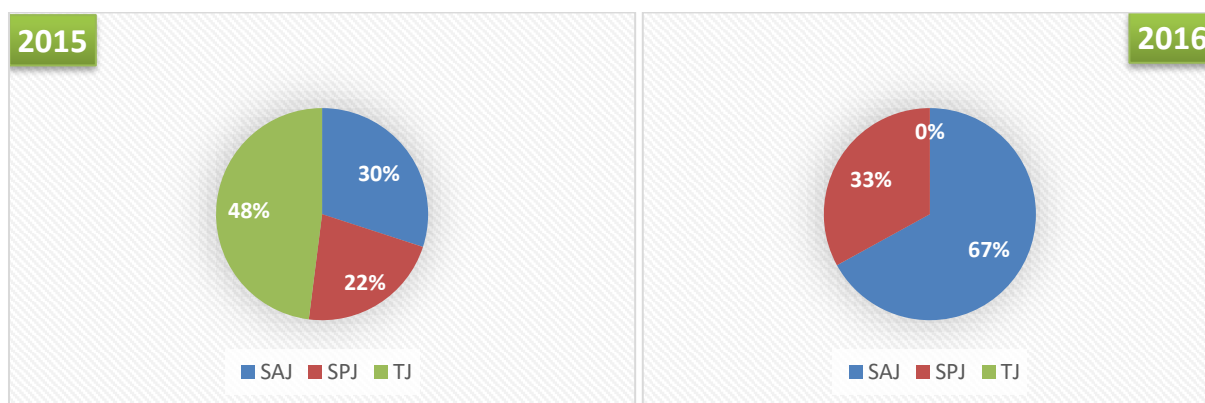
2.3.4. Origine de la demande de PEC pour les projets d'hébergement (Cabestan, Estacade, Grément, Colombier)



Depuis 2013, nous remarquons que les tendances entre SAJ et SPJ s'inversent petit à petit :

En 2013, 59 % des jeunes placés en maisons d'hébergement provenaient du SPJ, ce chiffre est descendu à 53,4 % en 2014, à 50 % en 2015 et 41 % en 2016. A l'inverse, les proportions de jeunes placés par le SAJ ont augmenté : 26 % en 2013, 30 % en 2014, 35 % en 2015 et enfin 39 % cette année. La proportion de jeunes placés par le TJ reste plus ou moins inchangée (stabilité de 15 % entre 2013 et 2015 et 20 % en 2016).

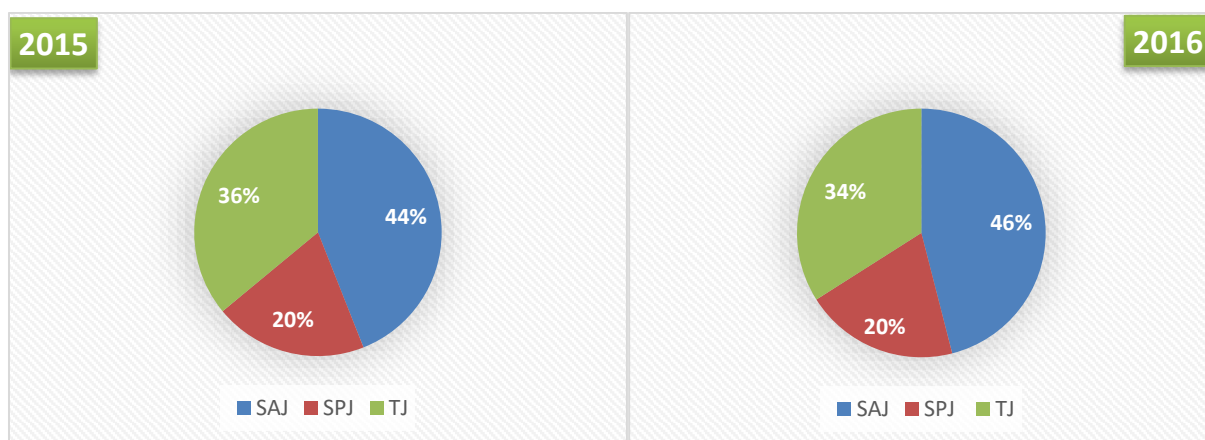
2.3.5. Origine de la demande de PEC pour le projet du Chenal



A nouveau, les statistiques sont très différentes cette année pour le Chenal vu que c'est le fondement même du projet qui a changé.

10 jeunes sur les 30 pris en charge par le Chenal mobile en 2016 étaient confiés par le SPJ et les autres deux tiers provenaient du SAJ. Cela est dû au fait que cette équipe intervient surtout de manière préventive, avant que des situations ne se dégradent. Cela est très différent des autres années où près de la moitié des jeunes venaient du TJ. Cela s'explique par le fait que l'accompagnement dans le milieu familial n'est pas une mesure qui s'applique au Tribunal de la jeunesse dans les situations d'urgence.

2.3.6. Origine de la demande de PEC pour le projet Cap Solidarité



Les jeunes confiés à Cap Solidarité peuvent avoir commis des faits qualifiés infraction. Néanmoins, ce genre de projet a aussi tout son sens s'il est utilisé de manière préventive lorsque toutes les tentatives de solution préalable ont échoué ou encore si le jeune n'est preneur de rien d'autre. En 2016, nous observons les mêmes tendances qu'en 2014 et 2015 concernant la répartition des jeunes selon les mandants : l'aide consentie représente un peu moins de la moitié (46 %) des situations confiées à Cap solidarité, et l'aide contrainte (SPJ-TJ), un peu plus de l'autre moitié (54 %).

2.3.7. Conclusion

De manière générale, on n'observe pas de grande évolution par rapport à l'origine de la demande, sauf dans le cas du Chenal, qui travaille maintenant spécifiquement avec les mandants (SAJ ET SPJ) de

l'arrondissement de Nivelles : comme il s'agit d'un travail intensif, il est plus simple de rester dans une zone géographique proche.

Avec les maisons familiales, le principe des capacités réservées explique l'origine de l'autorité mandante.

2.4. PEC suivant les mandants pour les arrondissements de Nivelles et Bruxelles

Nivelles et Bruxelles constituent les arrondissements dont la grande majorité (82 %) des jeunes sont originaires (122/148 PEC).

Le tableau ci-dessous s'attarde plus particulièrement sur ces deux arrondissements afin de percevoir qui demande une prise en charge et pour quel projet.

	NIVELLES			BRUXELLES		
	SAJ	SPJ	TJ	SAJ	SPJ	TJ
Maisons d'hébergement	22	32	8	7	/	6
Chenal	20	10	/	/	/	/
Cap solidarité	2	3	2	3	/	7
Sous total	44	45	10	10	/	13
Total	99/148			23/148		

Nous observons que les mandants de Nivelles sont à l'origine des deux tiers de la demande de prise en charge : 99 demandes originaires de Nivelles pour 148 PEC (en 2015, les mandants de Nivelles étaient à l'origine de la moitié de la demande de prise en charge).

Alors que, l'année passée, le SPJ était le mandant très majoritaire dans l'arrondissement de Nivelles, en 2016, nous observons un équilibre entre le SAJ et le SPJ.

Pour Bruxelles, on assiste toujours à un relatif équilibre des places entre le SAJ et le TJ.

Le service de Cap Solidarité reste peu utilisé par les mandants de l'arrondissement de Nivelles. En effet, pour ce projet, les mandats proviennent d'arrondissements diversifiés (Bruxelles, Charleroi, Tournai, Mons,). Nous pouvons y voir deux raisons : il n'y a pas de capacités réservées pour ce projet et sa spécificité attire sans doute de nombreux mandants.

2.5. Durée moyenne de placement

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Maisons d'hébergement	30	29,03	27,25	31,41
Chenal	4	4	4	3
Cap Solidarité	6	6	5	7

Par Maison :

Cabestan	Estacade	Colombier	Grément
38,12	52,4	25,90	9,22

Nous observons depuis 2013 une diminution de la durée moyenne de placement en maison d'hébergement mais ce chiffre augmente à nouveau en 2016.

La durée moyenne de placement pour le projet Cap Solidarité est de 7 mois : 1 mois de préparation, 3 mois de séjour, 3 mois d'accompagnement au retour.

Concernant le Chenal, la durée moyenne du placement se calcule différemment des années précédentes, vu les changements du projet : la durée du placement est de deux fois un mois, suivi d'une possible prolongation. Pour obtenir la durée moyenne de placement en mois, nous avons donc additionné le nombre de jours de prise en charge réelle (1^{er} mois), le nombre de jours du renouvellement réel (2^{ème} mois), et le nombre de jours de la prolongation réelle. Nous avons ensuite divisé par le nombre de jeunes et converti cette moyenne en mois.

2.6. Age des enfants accueillis en maison familiale

Pour Cabestan, Estacade, Colombier :

Age	4	5	6	7	8	9	10	11
Accueils	1	1	2	2	1	1	5	5

Age	12	13	14	15	16	17	18	Total
Accueils	4	4	4	5	2	2	4	43

Au niveau des maisons d'accueil (à l'exception du Grément et de la maison des ados, qui accueillent uniquement des adolescents et qui font l'objet d'un comptage séparé), nous observons toujours un étalement des âges. En effet, il est important de veiller à maintenir une verticalité des âges au sein de chaque groupe et dans chaque maison, pour construire une ambiance familiale. Bien que nous tentions de **veiller** à cette verticalité, nous observons cependant que la population accueillie est grandissante. En effet, les jeunes restent longtemps chez nous (et y grandissent), ou bien nous recevons des demandes pour des jeunes plus âgés.

La Maison des Ados :

Age	16	17	18	19	Total
Accueils	1	6	8	1	16

Le Grément :

Age	14	15	16	17	18	Total
Accueils	1	3	5	5	4	18

2.7. Entrées et sorties 2016

2.7.1. Entrées 2016 en maison d'hébergement

	Grément	Cabestan	Estacade	Colombier	TOTAL
Nivelles	9	3	/	14	26
Bruxelles	/	3	/	/	3
Autres	/	/	/	1	1
Total	9	6	0	15	30

Nous enregistrons 30 nouvelles entrées en 2016 (pour 26 en 2015 et 19 en 2014). Cette année, l'Estacade n'a pas enregistré de nouvelles entrées, alors que le Colombier a accueilli 15 nouveaux jeunes.

2.7.2. Sorties 2016 pour les maisons d'hébergement

Orientation	Grément	Cabestan	Estacade	Colombier	TOTAL
Famille ou famille accueil	7	2	/	8	17
Majorité/Autonomie/kot	2	1	/	4	7
Autre service	1	3	/	3	7
Total	10	6	0	15	31

En 2016, tout comme les entrées, le Colombier a eu beaucoup de sorties (grand turnover). L'Estacade n'a eu aucune sortie.

En tout, en 2016, ce sont donc 31 situations qui se sont clôturées au niveau des maisons familiales.

Nous remarquons ici une année avec beaucoup de mouvements : les sorties représentent 64,5 % de la capacité globale simultanée d'accueil.

Le retour en famille est l'issue au placement pour 35,4 % des enfants. En comparaison aux 9 % de 2013, aux 18 % de 2014, et aux 32 % de 2015, nous pouvons dire que les résultats de 2016 concernant les retours en famille restent bien conformes à nos objectifs. Dans un contexte où les situations sont de plus en plus compliquées, c'est même paradoxal d'observer ce nombre important d'enfants qui retournent en famille. Tout le mérite revient à la détermination et à la capacité des équipes à mobiliser les compétences familiales. Cela reflète également des résultats positifs concernant l'investissement du personnel dans la formation en thérapie brève.

2.7.3 Sorties 2016 pour le Chenal

Sur les 30 jeunes pris en charge par le Chenal mobile, 24 situations se sont clôturées en 2016. Parmi ces derniers :

- . 5 ont été orientés dans une autre institution ou un autre projet Amarrage
- . Pour 5 d'entre eux, le travail s'est arrêté car il n'y avait plus de collaboration
- . Pour 2 d'entre eux, le travail n'était pas nécessaire après une première investigation
- . 1 a atteint la majorité
- . La prise en charge de 3 jeunes s'est arrêtée car leur dossier a été transmis au parquet
- . 8 jeunes sont restés en famille

2.7.4. Sorties 2016 pour Cap Solidarité

En 2016, ce sont 28 situations qui se sont clôturées au niveau du projet rupture. Voici les orientations :

- . 5 ont été orientés vers une autre institution
- . 3 jeunes ont démarré un projet d'autonomie
- . 20 jeunes sont retournés en famille

2.8. Travail avec la famille (Code 5, Code M) à partir d'une maison familiale

Les enfants pris en charge dans nos maisons familiales ont la possibilité, avec l'accord du mandant, de passer des journées en famille lors des weekends ou des vacances.

En 2016, les 77 jeunes ont passé 3.064 journées en famille (codes 5), ce qui représente 21 % du nombre total de journées passées en hébergement.

Ces moments de vie en famille ou chez des familiers sont importants pour le jeune, afin de lui ouvrir son réseau hors du cadre institutionnel et construire pour certains des perspectives d'un retour en famille.

Lors du retour d'un enfant en famille, celle-ci peut encore bénéficier d'un accompagnement de l'équipe de l'Amarrage ou d'une autre institution qui aurait pris le relais : il s'agit du « Code M ».

En 2016, ce travail d'accompagnement lors du retour en famille représente 1.486 journées (codes M).

Les journées passées par l'enfant ou le jeune hors de l'institution sont une volonté des équipes d'élargir le réseau du jeune au-delà de ses parents et de l'institution. Cette pratique est née du constat de l'appauvrissement croissant du réseau du jeune. Le tableau ci-dessous permet de comparer 2013, 2014, 2015 et 2016. Nous observons en 2013 une nette diminution des codes 5 et des codes M. Ce constat nous a interpellé et a attiré notre attention pour 2014. Depuis, le nombre total de journées passées par les jeunes en famille ou chez des familiers a donc triplé.

Les chiffres de l'année 2014 nous poussaient à croire que 2013 n'était pas tellement représentative. L'année 2016 représente toujours des moyennes habituelles.

	2013	2014	2015	2016
Code 5 *	992	3.359	3.783	3.064
Code M *	453	1.459	1.340	1.486
Total	1.445	4.818	5.123	4.550

*Code 5 : WE et congés en famille ou familial

*Code M : réintégration en famille ou familial

2.9. Suivi du jeune en logement autonome (Code 9)

Les codes 9 représentent le nombre de journées où les jeunes sont suivis en logement autonome. Cela concerne donc surtout les adolescent(e)s du Grément et de la Maison des ados.

Comme il n'existe pas d'équipe spécifique de suivi en kot en Brabant Wallon, l'équipe Ado de l'Amarrage s'attendait à ce que ce pourcentage augmente en 2016 et cette hypothèse est bien vérifiée : le nombre de journées en code 9 a presque doublé de 2015 à 2016 :

Code 9	2015	2016
Grément	122	141
Maison des ados	399	821
Total	521	962

Accompagner un jeune vers l'autonomie n'est pas chose aisée pour les équipes :

Elles doivent pousser des portes et sont confrontées à différentes démarches : mutuelle, CPAS qui se renvoient la balle, allocations familiales à gérer, démarches administratives à régler, aider le jeune dans la gestion du quotidien, ...

Nos équipes rencontrent surtout d'énormes difficultés à trouver des logements pour les jeunes (manque de logements de type studio, stigmatisation du public, prix excessif, pénurie de logements sociaux, ...). Elles sont très souvent confrontées à devoir chercher des solutions de logement, dans l'urgence, pour des jeunes entre 16 et 18 ans.

C'est pourquoi, l'Amarrage souhaiterait développer un projet pour répondre à ce besoin de logement, dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

Ce projet utiliserait, entre autres, un nouvel outil : un Mobilhome. Cela consisterait en une solution de logement de proximité : une solution rapide, simple, adaptée à chaque situation, qui permet d'accueillir un jeune rapidement, le stabiliser, l'aider à reconstruire des liens avec son environnement. Il pourrait être utilisé dans plusieurs cas de figure : urgence-dépannage, Time Out, transition entre hébergement et autonomie, immersion-test, ...

Un autre axe de ce futur projet serait une collaboration avec l'école supérieure de formation sociale Cardijn : accueillir un de nos jeunes en projet d'autonomie au sein d'une structure communautaire étudiante. Des étudiants assistants sociaux seraient impliqués dans ce projet afin d'accueillir au mieux le jeune et d'amener ainsi une certaine mixité.

2.10. Les demandes d'admission

2.10.1. Les demandes d'admission pour les maisons familiales

Revenons tout d'abord au principe de « capacités réservées », qui concerne nos projets d'hébergement.

Depuis le mois de mai 2014, une circulaire ministérielle met en œuvre le système des capacités réservées dans certains services agréés. L'objectif de cette mesure vise à améliorer le processus d'admission, de prolongation et sortie de prise en charge des jeunes en plaçant l'intérêt du jeune au centre des préoccupations. Cette mesure vise également à optimiser l'utilisation des ressources disponibles, à renforcer la collaboration entre les autorités mandantes et les services agréés et à alléger le travail des délégués des SAJ et SPJ en matière de recherche de prise en charge adéquate.

Concrètement, chaque structure possède un certain nombre de places réservées pour tel ou tel mandant. Par exemple, au Grément, sur les 10 prises en charge possibles, 6 sont réservées pour le SPJ de Nivelles et 4 pour le SAJ de Nivelles. Dès qu'une place se libère, la directrice pédagogique informe le mandant concerné de la disponibilité qui verra avec ses collègues les priorités en termes de placement. Après demande, la procédure d'admission se met en route dans le respect de notre projet pédagogique.

Nous travaillons principalement avec l'arrondissement de Nivelles, mais également, dans une plus faible proportion, avec les mandants de Bruxelles.

C'est la directrice pédagogique qui reçoit toutes les demandes d'admission adressées aux maisons de l'Amarrage et réoriente vers les projets dans lesquels il y a de la place, selon les capacités réservées, et qui ont du sens pour le jeune.

2.10.2. Les demandes d'admission pour le projet Cap Solidarité

Les projets de rupture ne sont pas concernés par ce principe de « capacités réservées » et travaillent avec l'ensemble des mandants de la fédération Wallonie-Bruxelles.

La procédure de demande d'admission se déroule de la manière suivante :

Le mandant contacte directement le responsable du projet. Ce dernier fixe alors un rendez-vous avec le jeune et sa famille afin de leur expliquer le projet, d'analyser l'adéquation de l'outil rupture avec la situation actuelle du jeune et de tester sa motivation. Le jeune a ensuite quelques jours pour réfléchir et doit rappeler pour donner sa réponse. Si sa réponse est positive, sa situation est discutée en équipe lors d'une réunion pédagogique : en fonction des places et pays disponibles et de la situation du jeune, l'équipe se positionne.

2.10.3. Les demandes d'admission pour le projet du Chenal mobile

Pour le projet du Chenal mobile, la demande d'admission est introduite par le mandant directement auprès du responsable du projet. La prise en charge est inconditionnelle. Seul le dépassement de capacité d'accompagnement peut être invoqué afin de refuser ou de retarder le mandat.

Cette demande est suivie, dans les 48 heures, d'un rendez-vous de formalisation réunissant le jeune, sa famille et les éventuelles personnes référentes qui suivent la situation du jeune. L'intervention débute dès réception par le service du mandat écrit qui fait suite à l'entretien de formalisation. Par la suite, au cours de la PEC, l'équipe et le mandant veilleront à multiplier les échanges en fonction des besoins de la situation.

2.11. Pourcentage d'occupation des projets

	2013	2014	2015	2016
<u>Cabestan</u>	97,47 %	96,95 %	103,12%	95,87 %
<u>Estacade</u>	97,45 %	100,05 %	98,98 %	100 %
<u>Grément</u>	94,08 %	94,24 %	83,83 %	88, 14 %
<u>Chenal</u>	72,82 %	80, 13 %	81,89 %	118,6 %
<u>Cap Solidarité</u>	118,80 %	108,94 %	88,80 %	128,89 %
<u>Colombier</u>	91,45 %	101,26 %	100,67 %	96,52%

Ces chiffres reflètent une très belle occupation pour l'ensemble des projets.

Le taux d'occupation a cependant diminué pour le Colombier, suite au principe des capacités réservées.

En 2015, le taux d'occupation avait diminué au Grément et cela s'expliquait par l'hypothèse suivante : l'équipe avait rencontré des difficultés avec certaines filles qui leurs étaient confiées (elles mettaient en péril l'intégrité des autres filles et se mettaient en danger elles-mêmes). Ne pouvant plus garantir la sécurité du groupe, certaines filles ont été réorientées. Ensuite, l'équipe a accepté de nouvelles entrées et ce progressivement afin de favoriser la bonne intégration de chacune et de permettre une

cohésion de groupe positive. Depuis, nous pouvons voir que ce taux d'occupation a à nouveau augmenté : en effet, l'équipe travaille à des nouveaux outils d'autorégulation et de responsabilisation. Ce genre de crise pose la question suivante : est-ce qu'une maison familiale est vraiment encore un lieu d'accueil adapté pour un public d'adolescentes en grande difficulté (anorexie, comportements violents, mises en danger, tentatives de suicide, fugues, ...) ?

Règles de subventionnement

- *Pour le Cabestan, le Grément et l'Estacade*

Le taux de prise en charge doit être de 70 % au cours des trois périodes annuelles consécutives concernées et 55 % pour l'année concernée.

- *Pour le Colombier*

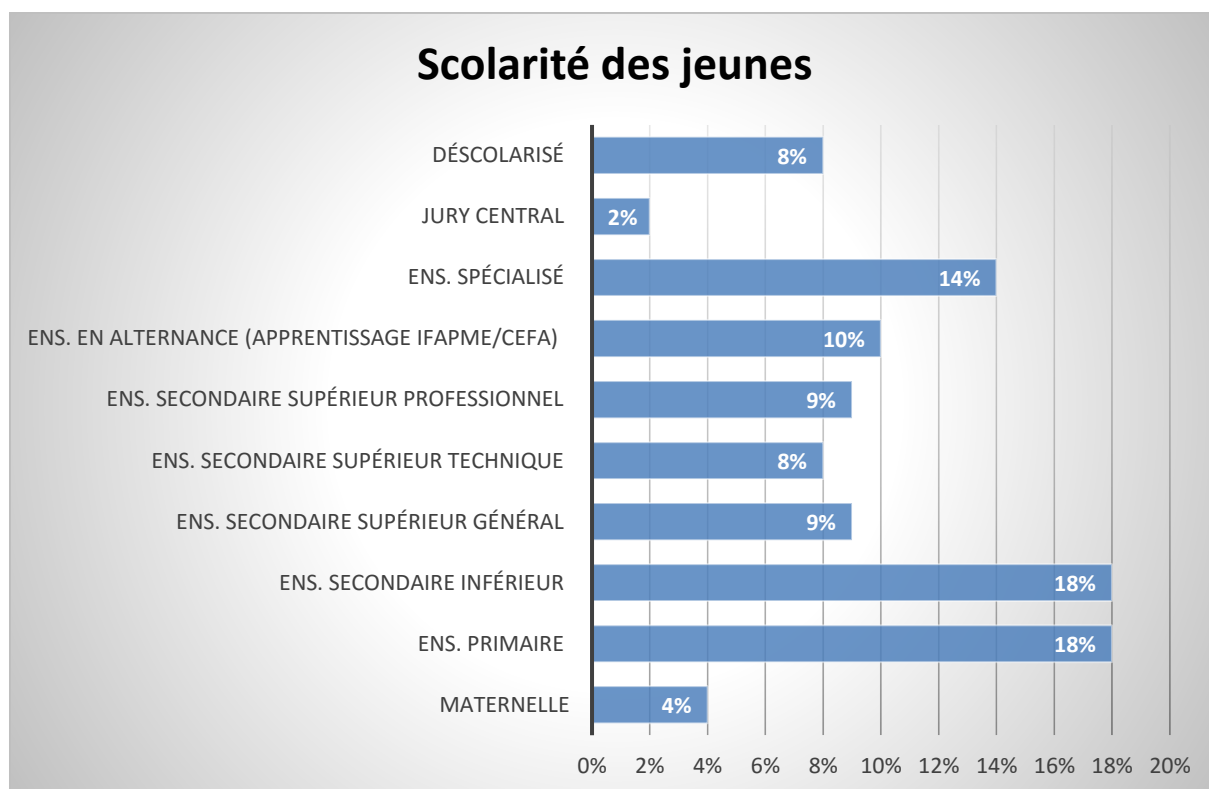
Le taux de prise en charge doit être de 80 % sur une période actuelle.

- *Pour le Chenal et Cap Solidarité*

Le taux de prise en charge doit être de 50 %. Cette différence de régime tient à la reconnaissance des spécificités des projets pédagogiques.

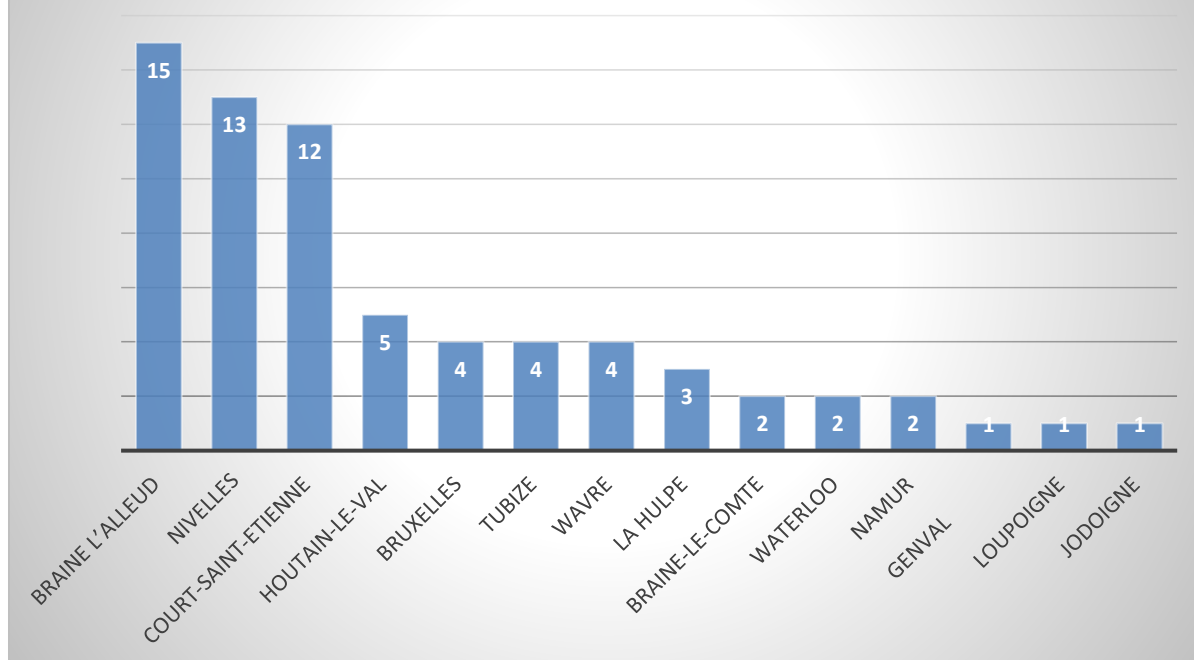
2.12. Scolarité des jeunes

Voici la répartition des jeunes de nos maisons dans les différents types de scolarité :



De manière générale, les enfants de nos maisons sont scolarisés dans des écoles proches géographiquement. Selon les âges et les lieux, certains se rendent seuls à l'école (à pied ou en transport en commun), d'autres sont conduits par les éducateurs

Répartition des jeunes scolarisés par zone géographique :



2.13. Les Fratries

Dans une volonté de ne pas séparer les fratries, voici le nombre de fratries dans nos maisons :

Au Colombier : une fratrie de deux enfants (12 et 11 ans), une fratrie de trois enfants (13, 16 et 17 ans), une fratrie de deux enfants (10 ans), une fratrie de trois enfants (5, 6 et 7 ans).

A l'Estacade : une fratrie de 2 enfants (8 et 17 ans), une fratrie de deux enfants (10 et 11 ans).

Au Cabestan : une fratrie de deux enfants (9 et 13 ans) et une fratrie de deux enfants (10 et 11 ans).

III. Partie qualitative

1. Les Valeurs de l'Amarrage

Au fil des années, les missions de l'Amarrage évoluent, les projets se multiplient et les fonctions se diversifient. En effet, l'Amarrage essaie de diversifier les modes de prises en charge pour atteindre ses objectifs, en respectant ses valeurs.

Afin de réfléchir à un fil rouge commun, un teambuilding avec l'ensemble du personnel avait été organisé il y a une dizaine d'années déjà, au moment où le Colombier avait été intégré à l'Amarrage

En 2015 :

La direction a donc décidé de prendre un moment d'arrêt avec l'ensemble des membres du personnel afin de redéfinir ensemble **les valeurs communes** qui animent la pratique quotidienne et qui sont intrinsèques au travail de terrain.

Pour entreprendre ce travail de réflexion, la direction a pris contact avec un organisme de coaching (Viavectis).

Ce travail a été réalisé en trois temps :

Dans un premier temps, les deux coaches ont rencontré les responsables de projets lors d'entretiens individuels. Ensuite, un travail de restitution a été réalisé avec les responsables. Enfin, le troisième temps consistait en un travail de réflexion de deux demi-journées avec l'ensemble du personnel. Ce travail s'est réalisé en petits groupes de manière ludique. La vision de chacun a été très intéressante afin d'alimenter la réflexion et dégager des valeurs communes à tous les membres du personnel de l'Amarrage : « Responsabilisation », « Ouverture d'esprit », « Solidarité », « Enthousiasme ».

En 2016 :

Ce travail sur la vision commune de l'Amarrage s'est poursuivi avec l'ensemble du personnel : Comment faire pour que ces valeurs puissent nous parler davantage ? Comment les définirions-nous ? Comment faire pour les appliquer au quotidien et comment encore mieux les appliquer...

Voici les 4 définitions :

RESPONSABILISATION :

« Accompagner l'Autre, avec une certaine forme de lâcher prise, et faire (prendre) confiance en ses capacités. Orienter l'autre en osant sortir des sentiers battus, pour l'amener dans un processus de remise en question et l'aider à poser des actes d'engagement. »

ENTHOUSIASME :

« Sentiment ressenti sur son lieu de travail, partagé avec ses collègues, ses partenaires et ses bénéficiaires. L'enthousiasme contribue à donner un sens à son travail et à ses missions quotidiennes. Il est important de l'entretenir pour maintenir la dynamique chaleureuse et communicative au sein de l'équipe. Les actions seront alors beaucoup plus agréables à mener. »

SOLIDARITE :

« Utiliser les différences, les qualités et les talents de chacun en vue de travailler sur des bases solides et pour des objectifs communs »

OUVERTURE D'ESPRIT :

« Volonté d'échanger, de dialoguer pour aller à la rencontre des qualités et des idées qui ne font pas partie, à priori, de nos valeurs et croyances personnelles. L'ouverture d'esprit incite à la création, à l'innovation et anime le progrès et le changement. »

Voici quelques exemples de pistes d'actions concrètes pour appliquer ces valeurs au quotidien :

Utiliser des photos sur la vie des enfants à l'Amarrage comme outil de lien avec les familles,
Promouvoir et organiser ponctuellement des activités qui « mixent » les jeunes des différents projets,
S'impliquer davantage dans la vie associative du quartier, Créer un espace convivial pour les visites encadrées, etc.

2. Activités et projets

2.1. Organisation de camps de vacances

- Le séjour annuel en Espagne s'est déroulé la première quinzaine de juillet et a rassemblé 4 adultes et 12 enfants : plage, piscine, parcs aquatiques, soleil et crèmes glacées : un magnifique souvenir pour les enfants !
- Un camp sportif pour les adolescents des différents projets de l'Amarrage s'est déroulé au Portugal
- Les jeunes de Bonvena ont également profité d'un été bien chargé : ils ont passé un camp à Amougies et un séjour à la mer
- Un camp « mixte » s'est organisé au camping de la ferme de Martué : deux éducateurs du Chenal et deux éducateurs de Bonvena ont accompagné 8 jeunes des deux projets.
- Le Colombier a organisé un « camp nature » pour tous les enfants de la maison (nuits sous tente, repas préparés au feu de bois, ballades dans les bois, jeux, ...)
- Les enfants de l'Estacade ont vécu une semaine au bon air de la montagne suisse
- Quelques jeunes ont passé un weekend à la mer grâce au projet LEA⁵, d'autres ont profité d'un weekend à la campagne grâce au soutien du Château de la Poste
- Participation à des stages de vacances organisés par des tiers, plaines de jeux communales, camps de mouvement de jeunesse, ...
- Certains jeunes participent à des activités organisées par Spinnaker⁶, d'autres encore sont invités à des journées et événements organisés par l'asbl Pêcheur de Lune⁷

2.2. Les loisirs des jeunes au quotidien, c'est aussi...

- La pratique de leur sport favori, la participation aux mouvements de jeunesse ou autre association organisant des activités pour les jeunes (Rotaract, Poney Club, etc).
- Passer une journée à la mer, à la campagne, ...
- Profiter de matches de foot ou de basket
- Participer à des activités avec les autres jeunes de la maison
- Se rendre à des comédies musicales, à des spectacles ou à des soirées « Exploration du monde »
- Faire une sortie de groupe lors des weekends ou des congés scolaires : bowling, piscine, cinéma, cirque, festival de musique, marchés de Noël, journée au monde sauvage d'Aywaille, carnaval, journée pêche, restaurant pour fêter la fin de l'année scolaire, visites de musées, ...
- Fêter les anniversaires, les départs, la Saint-Nicolas, la fin des examens, ...
- Participer à la fête des enfants organisée par l'Amarrage

⁵ <http://www.lea-asbl.be/fr/index.php>

⁶ L'ASBL Spinnaker, fondée en 1990, permet à des jeunes en difficulté de vivre des weekends sportifs et aventureux : www.spinnaker.be

⁷ <http://www.pecheurdelune.be/>

2.3. Le bien-être

Pour certains jeunes, le bien-être passe aussi par l'apport d'une aide scolaire spécifique, un suivi logopédique ou un suivi thérapeutique.

Le bien-être des enfants, cela nécessite aussi des aménagements réguliers : ordinateurs pour les jeunes, changement de mobilier, une chambre supplémentaire a été aménagée au Cabestan, la cuisine du Colombier a été entièrement rénovée, jeux extérieurs, rafraîchissement des murs au Cabestan et à Bonvena, débroussaillage du jardin au Cabestan, ...

2.4. Un événement important en 2016 : la Mise à l'honneur des jeunes ayant vécu un séjour de rupture

L'expérience d'éloignement et de rupture est très enrichissante pour des jeunes en décrochage social et scolaire. La rupture n'est pas une fin en soi mais constitue un moyen pour le jeune de se reconstruire, de s'interroger sur ce qu'il est, sur les cultures, les valeurs et la relation qu'il entretient avec les autres.

Suite aux résultats positifs des séjours de rupture **au Bénin**, l'Amarrage a élargi le projet afin de répondre le plus adéquatement possible à la problématique des jeunes. Les projets de rupture ont dès lors des durées de prise en charge et des destinations différentes : **Bénin, France, Roumanie, Moldavie.**

L'évolution de ce projet justifiait d'organiser un événement afin de communiquer sur les avancées positives mais surtout de valoriser les jeunes qui ont vécu cette expérience déracinante.

Le projet Cap Solidarité a donc mis à l'honneur les jeunes ayant vécu un séjour de rupture. Mieux qu'un grand discours, ce sont les jeunes eux-mêmes qui ont témoigné de leur expérience le 12 octobre 2016 à la ferme du Douaire. L'Amarrage a réuni 150 personnes pour les écouter et les encourager.

Cette cérémonie était l'occasion de mettre ces jeunes à l'honneur et de présenter l'ensemble des possibilités de ce projet.

En 2016 : 41 jeunes ont participé à un séjour de rupture. Parmi ceux-ci, 23 sont partis au Bénin, 9 en France, 5 en Roumanie, 3 en Moldavie (et 1 en Belgique).

2.5. Nos outils transversaux

2.5.1. Stage action et peer coaching

La Bnp Paribas Fortis Fondation et l'Amarrage ont signé une convention sur trois années dont l'objet est la mise en œuvre du programme Jump : un programme éducatif en faveur des jeunes adolescents en décrochage scolaire ou en rupture, impliqués dans un projet citoyen dans lequel ils agissent pour le bien de la collectivité.

Concrètement, ce soutien permet à l'Amarrage de développer deux axes de travail avec les jeunes : les stages action et le peer coaching.

Ce soutien a démarré en septembre 2014. Un premier rapport d'évaluation, très positif concernant les stages action, a été rendu en été 2015. Ce rapport a été l'occasion de recentrer les objectifs et définir les perspectives. En 2016, le travail se poursuit avec des avancées méthodologiques.

Les stages action

Expérimenté par Amarrage depuis 2012, l'outil stage action permet aux jeunes en décrochage d'être occupés en vivant une expérience professionnelle qui fasse sens pour eux. Il s'adresse à des jeunes en panne de projet, incapables de se projeter dans un engagement professionnel ou scolaire de longue durée. Pour ces derniers, l'objectif est de se mettre dans une dynamique d'action citoyenne, positive, et valorisante en dehors du système scolaire dans lequel ils ne se retrouvent plus.

Ce projet est né du constat que de nombreux adolescents pris en charge par les équipes de l'Amarrage vivaient des échecs scolaires récurrents et décrochaient du système scolaire. L'objectif principal poursuivi est de remobiliser le jeune à travers une immersion socio-professionnelle en dehors du cadre scolaire classique.

Il s'agit d'une expérience professionnelle bénévole au sein d'un des partenaires du réseau stage-action (composé d'entreprises à finalité sociales et d'entreprises privées). Une convention de 15 jours (renouvelable) est signée entre le jeune, le partenaire et l'Amarrage.

En 2016, 58 contrats de stage action ont été signés (pour 43 en 2015 et 37 en 2014). Remarque : parmi ces 58 contrats signés, certains étaient des « prolongation de stage » (exemple : un même jeune a prolongé trois fois son stage = 3 contrats).

Nous diversifions sans cesse l'offre de services et les zones géographiques desservies. Le lieu de stage est vraiment choisi AVEC le jeune en fonction de ses intérêts et de son lieu de vie : l'éducateur réfléchit avec lui en parcourant la liste actuelle des lieux de stages disponibles et, si rien ne correspond, ils cherchent ensemble un nouveau partenaire, plus adéquat par rapport aux attentes du jeune.

Depuis que le projet a commencé en 2012 notre listing de partenaires a plus que doublé : 35 partenaires actifs dans le réseau en 2012, et 86 en 2016.

Un autre axe du renforcement par Jump comprend : l'évaluation du projet avec les jeunes et les structures déjà partenaires et l'amélioration de la méthodologie des procédures d'accompagnement des jeunes et des partenaires. Pour ce faire, nous travaillons depuis 2016 avec un chercheur de la faculté de Mons.

Au terme des trois années de soutien, nous souhaiterions organiser une mise à l'honneur de tous les jeunes qui ont réalisé l'expérience d'un stage action.

Le Peer Coaching

Le peer coaching est un projet de parrainage par les pairs qui permet de mobiliser les « anciens » de l'Amarrage au service de nouveaux jeunes à travers un partage d'expériences.

L'idée est de créer des dynamiques positives d'entraide et de responsabilisation. Dans un premier temps, ce projet vise à intégrer les jeunes qui sont partis au Bénin dans le cadre du séjour de rupture dans la préparation et l'accompagnement des nouveaux candidats au départ. Dans un second temps, ce projet pourrait être étendu à d'autres jeunes d'Amarrage qui rencontrent des difficultés similaires et qui pourraient se coacher mutuellement par rapport à cela (problèmes scolaires, autonomie, ...).

Depuis le début de la collaboration avec Jump, nous avons expérimenté différentes pistes de réflexion et de travail. L'objectif à atteindre au bout des trois ans, au-delà des bienfaits que cela apporte aux jeunes bien entendu, est de développer une méthodologie, un « guide pratique d'un bon peer coaching », qui pourrait être étendu et diffusé dans le secteur de l'aide à la jeunesse.

2016 a permis une réelle avancée dans ce projet : depuis septembre, l'équipe de Cap Solidarité teste une « méthode » avec un groupe de parrains, des anciens jeunes revenus d'un séjour de rupture.

L'objectif est de co-créeer cette méthode avec ce groupe de parrains : les impliquer dans la réflexion, les former à différents thèmes pour qu'ils soient capables de coacher leurs pairs (avec un réel support), utiliser les outils du journal créatif, qu'ils se sentent engagés et valorisés, les rémunérer, créer une dynamique de groupe entre les parrains, ...

Le peer coaching fait partie intégrante des outils transversaux, et les équipes éducatives utilisent cette méthode avec les jeunes qui s'apprêtent à vivre un séjour de rupture. Les parrains sont valorisés de pouvoir « aider », partager leur expérience avec des jeunes. Les jeunes qui s'apprêtent à vivre une expérience de rupture sont rassurés de voir que d'autres l'ont « fait avant eux » ...

2.5.2. Un centre de jour

Comme expliqué précédemment, le Chenal n'organise plus d'expéditions collectives : il s'agit maintenant des prises en charge individuelles, via les séjours de rupture.

Cependant, les activités collectives qui étaient organisées avec les jeunes du Chenal pendant leur préparation à l'expédition permettaient aussi des avancées positives. C'est la raison pour laquelle nous avons tout de même souhaité poursuivre des activités collectives via la création d'un centre de jour.

Les éducateurs de Cap Solidarité et du Chenal ont chacun un jour de permanence où ils sont libres d'organiser des activités, occupationnelles et porteuses de sens, pour les jeunes de l'Amarrage : ces activités peuvent être manuelles, créatives, sportives, culturelles ou encore citoyennes.

Il s'agit des jeunes qui ne sont pas/plus ou pas encore scolarisés et qui peuvent provenir de n'importe quel projet : soit des maisons, soit de la maison des ados, soit en préparation pour un séjour de rupture, ou au retour de leur expérience. L'objectif est l'accroche avec les éducateurs, des expériences nouvelles et/ou de dépassement de soi. Cela permet parfois une réflexion avec le jeune sur ses projets (réflexion parfois facilitée avec un éducateur qu'il connaît moins qu'avec son éducateur référent).

En 2016 : il y eu 121 jours de « centre de jour ». Au total, ce sont 35 jeunes de l'Amarrage (provenant de tous les projets) qui y ont participé.

2.6. Projets en construction/réflexion

Deux projets sont en réflexion et verront probablement le jour en 2017 : un projet concernant les adolescents se préparant à l'autonomie, et un projet concernant la scolarité des enfants des maisons.

2.6.1. Les adolescents et les logements autonomes

Nous souhaitons développer le projet « Allo Décroche, des solutions d'accroche pour des jeunes en recherche autonomie ». Un appel à projet a été rentré fin 2016 afin d'obtenir un soutien financier pendant trois pour ce projet destiné aux adolescents de l'Amarrage. Ce projet comprend 4 grands axes :

. Premier axe d'action : l'outil Mobilhome, solution d'hébergement temporaire pour un jeune, dépannage, time out.

. Deuxième axe d'action : une collaboration étroite avec l'école d'assistants sociaux Cardijn : une chambre au sein d'un kot étudiant serait occupée par un de nos jeunes (solution de logement de plus longue durée, travail de réflexion autour du projet avec les professeurs de méthodologie et les étudiants)

. Troisième axe : méthodologie : outil du récit de vie pour analyser les parcours de ces jeunes

. Quatrième axe : accroche : utilisation d'un jeu de coopération avec les jeunes et les équipes prenant part au projet.

2.6.2. « Le renforcement scolaire pour les enfants en maisons familiales ».

Pour donner les meilleures chances à nos enfants de progresser dans la vie, une piste consiste à **les encourager au niveau de l'apprentissage scolaire.**

Concrètement, les éducateurs sont multitâches : aider au niveau scolaire, répondre au téléphone, conduire un enfant en thérapie ou à une activité, préparer le souper, régler les problèmes de la vie en communauté, ... Ils ne peuvent donc pas être à cent pour cent disponibles pour aider aux devoirs.

Ces constats nous interrogent : Comment favoriser l'apprentissage des enfants et des jeunes ? Comment leur apporter un soutien scolaire individualisé tout en maintenant le lien éducatif ? Comment personnaliser davantage l'aide éducative et psychosociale ?

Le projet consisterait prioritairement à **renforcer le soutien scolaire** des enfants en primaires, afin que les éducateurs puissent s'adonner aux autres missions éducatives et renforcer l'aide personnalisée. L'enfant serait aidé par une personne **bénévole : un coach scolaire** (autre que l'éducateur). Cela dégagerait donc du temps de « qualité » à l'éducateur pour l'accompagnement individualisé des autres jeunes dans le reste du quotidien. Le bénévole, selon ses compétences, ferait de la remédiation scolaire dans certaines matières spécifiques qu'il maîtrise mais il est important que l'éducateur continue à avoir une vision globale sur l'ensemble de la scolarité du jeune (signer le journal de classe, contacts avec le professeurs, travaux à suivre, ...).

Nous proposerons de mettre en place une véritable équipe de bénévoles, formés spécifiquement pour cette mission. Le but est de faire un accompagnement intensif et personnalisé sous forme de cours de remédiation. L'idéal est un coach scolaire par enfant. Cela rassurerait les équipes de pouvoir compter sur des bénévoles fiables, engagés et compétents qui s'inscriraient dans le respect déontologique et éthique, le respect du projet pédagogique et le respect des valeurs de l'Amarrage.

Dans notre philosophie du lien dans la durée, l'idéal serait que ces bénévoles s'engagent sur le long terme pour devenir une « figure connue » dans la maison, une personne de confiance après l'école.

Notre équipe de bénévoles pourrait également remplir **d'autres tâches que le suivi scolaire** : préparer le repas, prendre en charge un trajet pour un jeune qui doit se rendre en thérapie, ... Ce sont des tâches importantes qui nécessitent des personnes de confiance.

A nouveau, dans la même logique, si cela est pris en charge par un bénévole, cela dégage du temps pour l'éducateur, qui peut alors être plus disponible quand il y a une intense activité dans la maison.

2.7. L'Amarrage s'implique en Afrique

2.7.1. L'appui au centre Carrefour Jeunesse Bénin

L'Amarrage est sensible à l'enfance défavorisée et à l'éducation dans les pays du Sud et soutient ainsi l'ONG Carrefour Jeunesse, dont le siège se situe dans la ville de Comé dans le Sud-Ouest du Bénin.

Carrefour Jeunesse est un **centre éducatif de prévention** créé en 2011, avec le soutien de l'Amarrage, et devenu ONG agréée par l'Etat béninois en novembre 2013.

Vu l'implantation de l'Amarrage au Bénin par le projet de séjour de rupture (accueil de jeunes belges en difficulté au Bénin), et car la valeur de solidarité est chère à l'Amarrage, l'asbl belge continue à soutenir Carrefour Jeunesse. Il s'agit d'un véritable « win-win ». En effet, avec le projet rupture, nous confions nos jeunes en difficulté à une équipe et des familles d'accueil au Bénin. Nous voulions dès lors, en juste retour des choses, soutenir le Bénin dans l'éducation des enfants et des jeunes.

Pour remplir sa mission de prévention, d'éducation et d'épanouissement des jeunes, Carrefour Jeunesse utilise **les animations** comme outil : concrètement, des activités parascolaires au profit des jeunes sont organisées pour combler le vide au sein de leur éducation.

Le centre est fréquenté par plus de 500 jeunes et leur offre ainsi une éducation alternative à la scolarité classique. Peu d'infrastructures parascolaires sont mises en place pour les jeunes au Bénin et il est difficile pour eux de se divertir et de pouvoir développer leurs facultés artistiques, physiques ou mentales. Il est important de montrer que d'autres méthodes, moins formelles, existent et sont essentielles pour l'éducation des jeunes, en parallèle avec le cursus scolaire.

Pour ce faire, les activités de Carrefour Jeunesse s'articulent autour de trois grands projets : les activités éducatives, le renforcement des initiatives locales et les échanges interculturels.

- **Les activités éducatives** : en 2016, le centre s'est encore élargi et on peut désormais dénombrer les activités parascolaires suivantes : le dessin, le théâtre, le conte, l'informatique, la ludothèque, la bibliothèque, l'éducation physique (lutte traditionnelle et autres), la danse (chorégraphie moderne et traditionnelle), les danses du salon, le badminton, la musique (accent particulier sur les instruments), l'anglais (la communication orale), la fabrication de colliers, la fabrication de chaussures et de cahiers en pagne local, le tricotage et le karaté. Ces ateliers donnent aux enfants l'occasion de pouvoir s'exprimer, prouver leurs talents et développer les capacités qu'ils ont en eux.
- **Le renforcement des initiatives locales** consiste à encourager les jeunes à créer, organiser eux-mêmes des activités, des spectacles, des événements, ... Enormément de jeunes et jeunes adultes ont acquis des capacités d'organisation et de gestion autonome d'activités, mobilisant et dynamisant la jeunesse. C'est très valorisant et formateur pour eux.
- **Les échanges interculturels** : permettre à des jeunes belges et béninois de se rencontrer et d'échanger à travers différents moyens.
Soit par le biais de **séjours interculturels** (organisés en coordination avec le projet Africapsud de l'AMO la Chaloupe : 7 groupes Belges ont vécu un séjour d'immersion en 2016) ;
Soit via des **partenariats scolaires** (partenariat avec le Collège Saint-Etienne des Hayeffes à Mont-Saint-Guibert et le Collège Da Vinci à Perwez).
Un autre moyen de prôner les échanges interculturels est le projet « le son d'enfants », un projet radio soutenu par l'ONG Belge Geomoon. Ce projet permet de mettre en liaison le collège de l'Espoir à Comé et d'autres collèges du monde entier afin de sensibiliser les

enfants à l'inter culturalité et à la rencontre de l'autre. Les élèves échangent entre eux sur des sujets d'actualité (environnement, paix) à travers des capsules radio. L'objectif de tous ces échanges interculturels est de mettre en contact de jeunes européens et de jeunes béninois afin d'échanger sur les réalités de chaque continent et de partager des expériences ensemble. Il s'agit d'un véritable win-win.

2.7.2. Projets de renforcement de capacité : projet WBI

Dans sa vision interculturelle et de « win-win », Amarrage participe à un projet de renforcement de capacité en Afrique, dans le cadre de l'accord bilatéral qui existe entre la Fédération Wallonie Bruxelles et le Bénin, mais aussi le Sénégal.

Concrètement, le projet permet de renforcer les compétences des éducateurs béninois (colloques, formations, etc) et offre aussi à ceux-ci la possibilité de vivre une expérience de stage dans nos services en Belgique.

Ce projet est reconnu et financé par Wallonie-Bruxelles International.

L'année 2016 a été l'occasion d'organiser un colloque (dont le sujet était : « la vulgarisation d'un nouveau code de l'Enfant ») et d'accueillir en Belgique des travailleurs sociaux béninois (juges, éducateurs, ...).

En mai, nous avons accueilli pendant une semaine 4 béninois du monde de la protection de l'enfance et de la justice (ils ont eu l'occasion de rencontrer ici des juges, associations, institutions, ippj, équipes de terrain, ...).

Ensuite, nous avons accueilli deux boursiers en septembre et deux boursiers en novembre pendant une durée d'un mois : il s'agissait avant tout pour ces éducateurs d'un stage de terrain pendant lequel ils ont pu découvrir comment fonctionnait le système belge d'aide à la jeunesse.

2.8. Situations de cas

2.8.1. Le Chenal mobile

Mélanie a 12 ans, elle a deux frères jumeaux qui ont 9 ans. Elle ne connaît pas son père biologique. Sa maman a la garde principale des trois enfants et vit avec un compagnon. Le père légal de Mélanie a la garde des enfants un weekend sur deux.

Suite à un courrier envoyé par SOS-enfants qui suit la famille depuis 2014, le SAJ fait une demande de prise en charge par le Chenal Mobile pour Mélanie. Celle-ci est décrite comme fragile et présentant un mal-être important, pouvant pousser à bout les adultes qui l'entourent. Elle tient régulièrement tête et semble tenir une place qui n'est pas la sienne. Il y a par ailleurs un manque de cohérence éducative entre la maman et son compagnon, et peu d'investissement de la part du papa. Les relations entre la jeune et son beau-père sont très tendues. Au niveau de la scolarité, il y a peu d'investissement de la part de Mélanie et des mises en danger. Les réponses éducatives sont peu adéquates dans le chef des deux parents.

La situation est confiée à l'équipe avec comme demande un travail sur les interactions entre Mélanie et l'ensemble des membres de la famille (ses frères, sa mère, son père et son beau-père), la cohérence éducative entre la maman et son compagnon. Mais également un travail sur la communication entre les parents et un soutien de la place du père.

Après un changement d'école offrant un cadre et un soutien plus adéquat à ses besoins, Mélanie a pu rebondir et reprendre une scolarité plus sereine, ceci avec un soutien mis en place par l'équipe à « l'école des devoirs ». En effet aucun des deux parents ne peut la soutenir dans sa scolarité, ces derniers ayant arrêté l'école très tôt.

Mélanie a repris une scolarité normale en s'investissant réellement, prenant notamment la place de déléguée au sein de sa classe. Cela lui a permis d'être non seulement valorisée par ses pairs mais également de renvoyer une image positive à sa famille. La jeune s'est également investie dans une activité parascolaire.

A côté de cela, le papa a pu prendre une place et s'investir davantage dans la vie de ses enfants. L'équipe a soutenu monsieur à prendre un rôle plus contenant auprès de sa fille en soutenant la maman dans le cadre posé et en venant en renfort lors de moments clés. La communication entre les parents en est ressortie plus saine et a permis une évolution de leurs contacts pour le bien-être de leurs enfants. Le travail avec la famille a permis petit à petit à chacun de reprendre une position plus adéquate, de tendre à une cohérence et de se soutenir mutuellement dans le cadre posé. Mélanie a cessé de tenir tête aux adultes et elle a pu accepter plus aisément les contraintes liées aux règles. Madame a quitté son compagnon, des différends notamment au niveau de l'éducation étant trop importants.

Petit à petit, l'équipe s'est effacée et a fini par se retirer totalement après 2 mois de prise en charge intensive et 4 mois de prise en charge plus légère.

2.8.2. Cap Solidarité : un séjour de rupture en Europe

Jérémy a 16 ans. Ses parents sont séparés. Il a un frère âgé de 14 ans, et une demi-sœur de 12 ans du côté de sa maman. Il y a d'énormes conflits entre les parents. Les enfants sont ballotés d'un parent à l'autre, en fonction de ce qu'ils apportent, ou non, à leurs parents (déception ou gratification). Jérémy vit chez sa maman avec sa demi sœur.

En 2004, l'école constate des marques de strangulation sur les enfants. Le compagnon de la maman est soupçonné de maltraitance. Les enfants sont alors placés quelques mois en pouponnière puis sont encore suivis par un autre service. En 2005, le suivi SAJ est classé. Antoine, le frère cadet de Jeremy est suivi par le SPJ depuis 2012, et est placée dans un SRJ. La relation entre Jérémy et Antoine est compliquée, chacun étant coincé dans des loyautés à leurs parents.

Le dossier pour Jérémy a été ré-ouvert au SAJ, par la maman, pour des difficultés éducatives rencontrées avec lui. La maman se plaint du manque de respect de Jérémy : non-respect des règles à la maison, découche, vol d'argent à sa maman, non-respect de l'obligation scolaire.

Jérémy est amené à naviguer entre ses deux parents et apparaît en difficulté pour se construire un projet personnel. Il reste comme englué et paralysé par les conflits entre ses parents, dont il est difficile pour lui de se préserver.

Vu l'absence d'accord et de collaboration de la part des parents, le dossier passe au SPJ.

Lorsque le SPJ fait une demande de séjour de rupture, des difficultés sont présentes en famille et au niveau de la scolarité de Jérémy. Il est alors suivi par l'équipe du Chenal mobile.

Jérémy semble rester perdu et reste sans aucune motivation pour poursuivre sa scolarité. Il n'accroche à aucun projet.

Il parle de commencer une formation en boulangerie, via un contrat d'apprentissage à l'IFAPME.

L'objectif du séjour rupture en France est de permettre à Jérémy de prendre du recul par rapport à ses deux parents, de pouvoir via cette expérience se recentrer sur lui-même, réfléchir à son projet de formation et à la mise en place éventuelle d'un projet d'autonomie. L'équipe est également mandatée pour travailler avec les parents : travail sur la cohérence parentale minimale.

Le séjour en France se déroule de manière positive. Il a pu s'investir et s'impliquer dans les travaux et activités de la ferme où il a été accueilli. Il revient de son séjour avec une bonne énergie et la volonté de concrétiser son projet de formation.

En parallèle, le travail avec les parents et l'équipe en Belgique n'a pas pu se faire. Les parents restent dans leurs conflits, ils n'ont aucune demande de changement ou de travail.

A son retour, Jérémy rentre dans un premier temps chez sa maman. Il entame une formation à l'IFAPME de Wavre. Il travaille chez un patron, dans une boulangerie à proximité de chez sa maman. Au bout de quelques mois, cela ne se passe plus bien avec son patron. Il se réoriente alors dans un contrat d'apprentissage en restauration et trouve très vite un patron dans un restaurant.

Les relations entre Jérémy et sa maman ont évolué de manière positive. Le constat est que Jérémy est livré à lui-même à la maison, est amené à se prendre en charge et à vivre de manière autonome. Courant avril, une opportunité se présente alors pour lui : celle de rentrer à la Maison des Ados, où il a la possibilité de préparer son projet d'autonomie via cet outil transitoire. Jérémy rentre donc à la « Maison des Ados », à partir de laquelle il poursuit son contrat d'apprentissage, avec motivation et sérieux.

Cette situation de cas est un bel exemple de **l'approche globale et généraliste de l'Amarrage** : ce jeune a d'abord été pris en charge par l'équipe mobile, avant de partir en séjour de rupture en France, et enfin, d'intégrer la maison des ados. Bien sûr, cela ne se passe pas toujours comme ça mais la transversalité de nos outils et le lien entre les équipes et les projets sont des caractéristiques qui permettent une prise en charge globale.

3. Organisation d'événements

Chaque année, l'Amarrage organise diverses actions dont les objectifs sont multiples : récolter des fonds pour financer ses programmes non subsidiés, compléter les subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles afin d'offrir un service de qualité aux jeunes et aux familles, rassembler les amis de l'Amarrage pour entretenir l'esprit de convivialité et maintenir le lien cher à notre association.

- 21 février 2016 : Spectacle « Sois belge et tais-toi »
- 16 mai 2016 : Vente de vins
- Juin 2016 : Tournoi de foot au profit de nos projets en Afrique

- Été 2016 : Les fonds récoltés par le quizz Musical (organisé par le Comité de Soutien⁸ en 2015) ont permis : un weekend au Château de la Poste en juin, un camp en Suisse et l'achat de baskets pour les ados
- 6 octobre 2016 : inauguration de notre bureau à Ottignies, nouvel ancrage, et présentation du projet Chenal mobile
- 12 Octobre 2016 : Mise à l'honneur des jeunes ayant vécu un séjour de rupture
- 18 décembre : participation au « Noël des Artisans », organisée par le Fifty One Club de Braine l'Alleud au profit de l'Amarrage
- Décembre 2016 : Vente de carte de vœux

IV. Rapport de gestion

1. Les résultats financiers

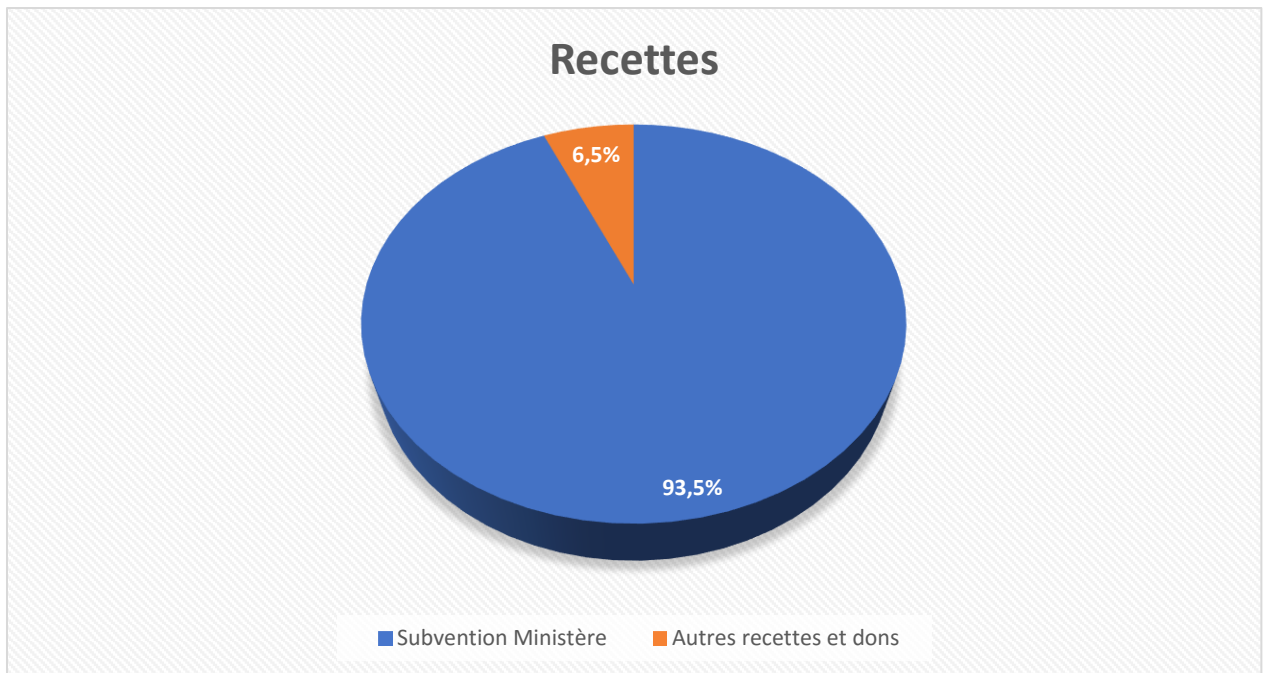
1.1. Recettes de l'asbl Amarrage en 2016

En 2016, les recettes de l'asbl Amarrage se sont élevées à 3.685.193 € en financement public et recettes diverses. Le financement public recouvre les subsides du Ministère de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les recettes diverses proviennent d'activités de soutien, de dons et d'autres subventionnements.

Les subsides reçus du Ministère couvrent l'entièreté des frais de personnel, les frais de fonctionnement et les frais variables liés directement aux jeunes. C'est grâce aux dons et aux fonds récoltés lors d'activités de soutien que l'asbl Amarrage peut par exemple offrir aux jeunes ce qui peut faire la différence pour eux : les activités éducatives, des lieux d'accueil conviviaux, des soins thérapeutiques, du matériel pédagogique, du matériel sportif, etc.

Subventions Ministère	€ 3.444.134,4
Autres recettes et dons	€ 241.058,6
Recettes totales	€ 3.685.193

⁸ « Le Comité de Soutien » de l'Amarrage est un **comité de soutien bruxellois**, présidé par Catherine Rombouts, et composé par Laurence Vokaer, Gauthier De Potter, Joëlle Vandembenden, et Baudouin Poncelet. Ils organisent différents événements, au sein de leur réseau bruxellois (public différent que celui touché habituellement par les actions d'Amarrage), au profit des jeunes : weekends, camps, aménagement d'une salle de jeux, ...

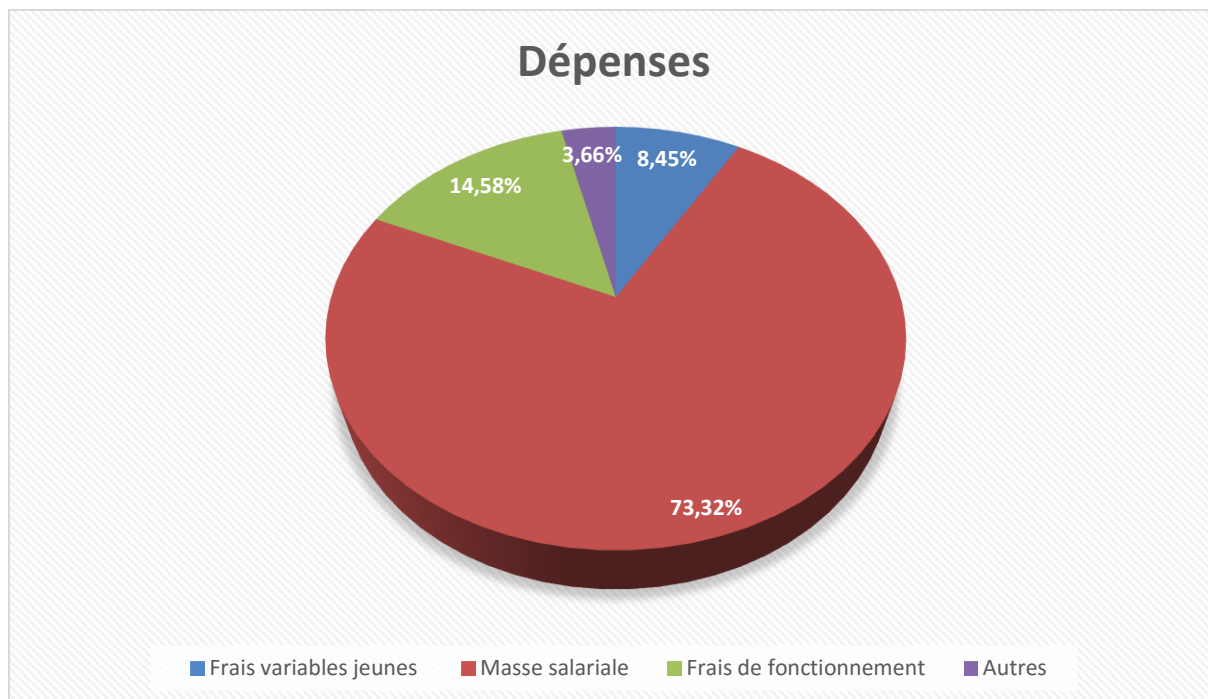


1.2. Dépenses de l'asbl Amarrage en 2016

Conformément à sa mission, l'asbl Amarrage met tout en œuvre pour un accueil optimal des jeunes qui lui sont confiés. Le niveau des frais variables est directement lié au nombre de jeunes accueillis par l'Amarrage. 28,75 % de ces frais servent à l'alimentation, 22,08 % servent aux activités parascolaires, vacances, camps et stages des jeunes. Le reste des frais variables comprend des postes divers tels que : frais de déplacement des jeunes, habillement, pharmacie, montants ristournés aux familles de ces jeunes, abonnements scolaires etc...

Les frais de fonctionnement sont forfaitaires. En 2016, ils comprennent les loyers des 6 maisons où les jeunes sont hébergés, les frais d'entretien de ces maisons (par exemple peintures, rafraîchissements, mobilier...), les frais d'électricité et de chauffage. Parmi ces frais fixes, il y a aussi d'importants frais de téléphone. Les jeunes peuvent téléphoner à leurs parents le soir mais ce sont surtout les éducateurs qui doivent sans cesse joindre les familles pour le suivi des placements. Les frais de déplacement constituent aussi un poste important. Chaque maison dispose d'une camionnette pour conduire les enfants à l'école et à leurs activités. Les éducateurs effectuent par ailleurs de longs déplacements pour rencontrer les familles ou assister aux différentes rencontres avec les mandants. En outre, l'ASBL Amarrage, sur base de fonds autres que ceux de l'Aide à la Jeunesse, développe aussi des projets tant en Belgique qu'au Bénin et au Sénégal.

Frais variables jeunes	€ 316.125,69
Masse salariale	€ 2.743.843,52
Frais de Fonctionnement	€ 545.443,88
Autres	€ 136.988,34
Total	€ 3.742.401,43



2. Composition du conseil d'administration

Président d'Honneur : Monsieur Baudouin Nève de Mevergnies

Président : Monsieur Bruno Van Sieleghem

Trésorier : Monsieur Jean-Luc Petit

Secrétaire : Madame Nathalie Penninckx

Administrateurs : Monsieur Etienne Berrewaerts, Madame Marianne Cox Pigeon, Monsieur Etienne Masquelier, Monsieur André-Pierre Sonck, Monsieur Alain Van Hemelryck.

3. Conclusions et Perspectives

Comment ne pas épingler plus particulièrement les deux nouveaux projets qui ont étincelé l'Amarrage en 2016 ?

Citons d'abord l'aventure humaine vécue avec les jeunes Afghans, Syriens, Ghanéens, ... L'ouverture du centre Bonvena en mars 2016 a permis d'accueillir 15 MENA (mineur étranger non accompagné). Voilà une belle fenêtre ouverte vers le monde qui nous oblige à regarder les choses autrement. Fin décembre, nous apprenons que l'agrément limité à 10 mois et donc jusqu'au 31/12/2016 sera reconduit jusqu'en décembre 2017. Si ces MENA ont pu être accueillis à Hennuyères, c'est suite au changement de projet du Chenal « Sport-Aventure ».

Dans le cadre d'une expérimentation, le Chenal a démarré en février 2016 un service mobile d'intervention globale dans le milieu de vie du jeune en Brabant Wallon. Un projet co-construit avec les mandants de Nivelles et qui, en 11 mois, a démontré toute sa pertinence.

Un tel projet s'inscrit dans une démarche préventive qui consiste à éviter le recours à une mesure plus lourde.

La recette d'un tel projet se base sur un travail éducatif et psychosocial à la fois réactif, mobile, flexible et intensif. A cela s'ajoute l'articulation avec l'ensemble des services et des outils de l'Amarrage. Cela fait surtout référence à notre valeur de solidarité qui, au-delà des mots, se traduit chaque jour sur le terrain.

A côté de ces deux derniers projets mis en œuvre par Amarrage, le focus est aussi pointé vers la multiplicité d'outils pédagogiques. L'envie et la motivation qui amènent les travailleurs développent un vivier de créativité au service des jeunes et familles les plus fragilisés. Comme outils, citons les récits de vie, le centre occupationnel, les stages actions et le peer coaching.

En 2017, de nouveaux outils seront développés afin de diversifier davantage les ressources disponibles, et cela, avec l'aide de nouveaux partenaires financiers.

Le projet « mobilhome » qui vise l'accès à un logement d'urgence et de transit pour les jeunes ados en décrochage social. L'autre projet vise le renforcement scolaire des enfants accueillis dans les maisons de l'Amarrage par la formation d'une équipe de volontaires. Ces bénévoles viendront en support auprès des équipes professionnelles. Cette diversité et multitude des outils et projets visent à apporter des réponses variées aux problématiques rencontrées sur le terrain.

Concrètement, en repoussant toujours plus loin les limites du travail éducatif, nous cherchons à éviter tant que possible l'activation du système d'exclusion. Il ne s'agit pas de faire de l'acharnement relationnel, mais d'accompagner le jeune dans un travail de LIEN tout en proposant une orientation si nécessaire.

Un tel projet global et intégré trouve son ancrage dans les VALEURS de l'institution et a besoin, pour assurer sa cohérence, d'un cadre juridique sur mesure tel le Projet Pédagogique Particulier inscrit dans l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 15 mars 1999 relatif à l'aide à la jeunesse.

V. Soutiens financiers et partenaires

1. Nos soutiens financiers



2. Nos partenaires

